

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN VAL DE MARNE

Edition 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION3

CONSTRUIRE ENSEMBLE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE6

- > Mettre le Val-de-Marne en mouvement pour le climat..... 7
- > Penser une mobilité et des transports sobres et alternatifs 9
- > Développer une dynamique économique favorisant les solidarités, les filières innovantes et éco responsables..... 11
- > Soutenir un aménagement durable du territoire..... 14

AGIR POUR L'EGALITE ET LES SOLIDARITES ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS.....16

- > Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de tous : au-delà des obligations, des dispositifs innovants 17
- > Lutter contre la précarité énergétique 19
- > Préserver l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap 20
- > Encourager les solidarités, ici et là bas 21

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES GENERATIONS 23

- > Accompagner la réussite et l'insertion des jeunes..... 24
- > Protéger l'enfance, la famille et assurer l'accès à la santé des jeunes 27
- > Sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté, des solidarités et de la lutte contre le dérèglement climatique 28

PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE30

- > Développer un nouveau rapport entre la ville et la nature 31
- > Penser globalement la préservation de la ressource en eau..... 32
- > Soutenir la création et valoriser les richesses culturelles et artistiques 33

ENCOURAGER LES PRATIQUES CITOYENNES, PARTICIPATIVES ET CULTURELLES36

- > Favoriser l'accès à la culture et à l'apprentissage des usages numériques..... 37
- > Encourager la participation et l'engagement citoyens 39

VERS UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE.....42

- > Innover pour un fonctionnement et une gestion éco responsable..... 43
- > Etre un employeur socialement responsable 46
- > Former et diffuser la culture développement durable..... 47
- > Œuvrer pour l'amélioration continue de l'institution et du service à la population..... 48

1

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Un an après la COP 21 et le vote de la loi de transition énergétique en France, les contributions des différents acteurs doivent se traduire par des politiques publiques et des plans d'investissement. Un nouveau projet de société doit se construire en s'appuyant sur les piliers du développement durable (social, économique et écologique). En cela, les collectivités locales, et particulièrement le Département, ont un rôle majeur à jouer. C'est en effet à l'échelle locale, au plus proche des populations, de leurs besoins mais aussi des spécificités des territoires que s'inventent de nouvelles solutions permettant d'assurer le progrès économique, social et culturel, tout en réduisant l'impact que les activités humaines font peser sur l'environnement.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est un document réglementaire obligatoire depuis 2010 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (loi Grenelle II) permet de mesurer l'engagement du Département en ce sens.

Il propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes, au regard du développement durable ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation. D'autre part, il présente une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

Le rapport est issu d'un travail partagé avec l'ensemble des Directions, via les référents développement durable, désignés au sein de chaque direction. Ce réseau constitue un lieu privilégié d'échange d'information et d'expérience sur les questions de développement durable.

Pour sa 6^{ème} édition, le rapport évolue. Sans être exhaustif, il met en avant les actions emblématiques de l'année 2016 des politiques publiques mises en œuvre dans la stratégie départementale de développement durable.

2

CONSTRUIRE ENSEMBLE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

CONSTRUIRE ENSEMBLE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Acteur de la transition énergétique, le Département développe des projets innovants visant à réduire l'empreinte carbone du territoire. Cette transition est en effet essentielle face aux enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique et de l'adaptation des territoires à ses effets.

Fort d'importantes infrastructures portuaires, aéroportuaires (28 millions de passagers annuels pour Orly), ferroviaires, routières (plus de 4 milliards de déplacements) et logistiques (Rungis est le premier marché mondial de produits frais), le Val-de-Marne est donc confronté à un défi de taille. Ces changements doivent en effet permettre de concilier l'attractivité du territoire avec l'exigence d'une mobilité plus durable.

Territoire marqué par la présence de l'eau, le Val-de-Marne doit également adapter ses capacités de réaction par le maintien de ses missions de service public dans le cas d'évènements climatiques intenses. Les choix d'aménagement anticipent également ces enjeux par une stratégie d'adaptation et d'innovation environnementale.

Mettre le Val-de-Marne en mouvement pour le climat

Le «Val-de-Marne en mouvement pour le climat »

En 2015, le Département a initié la dynamique le «Val-de-Marne en mouvement pour le climat » avec des acteurs du territoire impliqués dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Ce mouvement mis en marche pour la Conférence Paris Climat s'est réuni début 2016 pour définir les objectifs d'actions de l'après COP et a commencé l'élaboration collective d'actions sur deux thèmes « agriculture urbaine » et « qualité de l'air ».

Afin de continuer à soutenir les initiatives val-de-marnaises innovantes, pédagogiques en faveur du climat, un appel à projet « Soutien aux projets exemplaires du territoire du Val-de-Marne en faveur du climat » a été lancé en juin. Sur les 26 dossiers déposés, 17 d'entre eux (villes, associations de solidarité internationale, association d'éducation à l'environnement, associations culturelles, autoentrepreneur, MJC...) ont été retenus par un jury composé de membres du « Val-de-Marne en mouvement pour le climat » et soutenus financièrement selon la maturité, la transversalité et la reproductibilité des projets.

Guide pratique « rénover et construire durable(ment) en Val-de-Marne »

L'étude économique pour l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de structuration et de développement des secteurs bâtiment, éco construction et énergie en Val-de-Marne a identifié deux axes de travail : Accompagner le développement de l'offre des professionnels et mettre en valeur la dynamique val-de-marnaise (axe 1) et Renforcer la demande à travers des actions de sensibilisation et de soutien ciblées (axe 2).

L'action : « Proposer un outil de sensibilisation -construire et rénover écologique en Val-de-Marne- à destination des élus et techniciens et/ou du grand public, regroupant conseils et informations pratiques et mettant en avant les professionnels du territoire », a été réalisée en 2016. Ces guides pratiques ont été diffusés aux Maisons de la nature, de l'environnement du Val-de-Marne et au CAUE94.

Grâce à cette action, le Département du Val-de-Marne amène les consommateurs (citoyens, donneurs d'ordre public et privé, acteurs économiques) à une consommation responsable et à se positionner en tant qu'acteurs, dans leur quotidien. Des enjeux se posent aujourd'hui sur la transition énergétique, un habitat plus sain et une meilleure santé et un meilleur confort. Ainsi, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur et des parties prenantes potentielles auxquelles le Département s'adresse, notamment à travers la création d'un cycle de 6 conférences (soutenues par le Département et animées par le CAUE 94 et l'entreprise Bien être matériau) qui se sont tenues sur les communes du Département en 2016.

Le Département du Val-de-Marne Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte

Pour accompagner la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le ministère de l'Ecologie a lancé un appel à projet pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Le Département en tant que lauréat est soutenu à hauteur de 498 000 € pour 4 projets œuvrant pour le climat et la sensibilisation du grand public : rénovation de la crèche Méricourt à Cachan avec changement des huisseries, de la chaudière et l'isolation thermique des façades ; réalisation d'un diagnostic sociotechnique des usages et perception de l'énergie dans les bâtiments pour identifier les freins et les leviers dans les comportements des occupants face aux éco gestes énergétiques ; l'amélioration énergétique de l'éclairage de 6 voiries départementales avec une économie d'énergie de 64 % de la consommation actuelle attendue et le développement d'outils participatifs et contributifs pour la dynamique « le Val-de-Marne en mouvement pour le climat » afin de fédérer les acteurs engagés. Cette reconnaissance vient consacrer l'engagement du Département dans ses actions quotidiennes en faveur de la transition écologique.

Vers un objectif zéro pesticide dans la gestion des espaces départementaux

Les pesticides sont dangereux pour la santé, la biodiversité et la ressource en eau potable. En 2008, le plan Ecophyto 2018 prévoyait une réduction de 50% en 10 ans de l'usage de ces produits. La loi Labbé de 2014 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixent l'objectif « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017. Grâce à sa politique volontariste en la matière, le Département a réduit ses consommations de pesticides de 98% depuis 2003 et n'utilise plus que des produits restant autorisés par la loi Labbé. Pour atteindre cet objectif, le Département a mené différentes démarches participatives (plans de gestion durable, guide de la gestion différenciée des espaces verts en Val-de-Marne...) ainsi que des actions de formation des agents visant à faire évoluer les pratiques de gestion des espaces verts et naturels départementaux. Ces évolutions sont accompagnées par des actions de sensibilisation du public (stands, plaquettes...), et la problématique est aujourd'hui mieux prise en compte lors de la conception ou la réhabilitation des espaces.

Les recherches et expérimentations menées en 2016 ont permis de trouver des alternatives aux produits chimiques classiques (nouveaux matériels, produits et protocoles, réaménagements partiels...). Une des actions de sensibilisation menée cette année pour promouvoir les méthodes alternatives a été subventionnée dans le cadre du plan Ecophyto régional.

En parallèle, le Département a œuvré dès 2011 pour instaurer et maintenir une dynamique de réduction de l'usage des pesticides à l'échelle du territoire val-de-marnais : ainsi, dans le cadre du Plan bleu, des temps de partage de connaissances et d'expériences sont proposés à l'ensemble de partenaires institutionnels et privés (séminaire « pour une nature urbaine sans pesticide », visites et matinées techniques).

Engagements pour la qualité de l'air et la lutte contre la pollution atmosphérique

La pollution de l'air cause chaque année 6.600 décès prématurés dans la métropole du Grand Paris, et prive leurs habitants de plus de 2 ans d'espérance de vie à 30 ans (étude de santé publique France 2016). Face à la gravité de l'impact sanitaire de la pollution de l'air, la loi sur la transition énergétique cible la mobilité durable avec comme principal levier d'action la réduction du trafic routier qui génère deux tiers des émissions de dioxyde d'azote et la moitié des particules fines.

C'est dans ce cadre que le Département a répondu, aux côtés de la Ville de Paris et de la Métropole, à l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » du gouvernement. Cette démarche permettra aux collectivités métropolitaines de bénéficier d'un financement pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros pour les études et programmes de lutte contre la pollution de l'air.

En parallèle de la démarche de la Ville et de la Métropole, le Préfet engageait, début 2016, la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Sous la présidence du Département du Val-de-Marne et de l'Association des Maires d'Ile de France (AMIF), un groupe de travail dédié à la concertation des collectivités territoriales a été créé, pour affirmer l'implication des collectivités territoriales dans la lutte contre la pollution atmosphérique et préciser les mesures en faveur de la qualité de l'air qui relèvent de leurs compétences.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère prévoit de cibler une dizaine de mesures, tous secteurs confondus. Ce plan réactualisé doit être soumis au début de l'année 2017 à la consultation de toutes les collectivités franciliennes et du public, avant son adoption.

Penser une mobilité et des transports sobres et alternatifs

Encourager et favoriser la pratique du vélo en agissant sur l'ensemble de ses leviers : le Plan vélo

Le Département entend faire du vélo un mode de déplacement à part entière, répondant ainsi aux enjeux du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France 2009-2020. L'objectif est d'atteindre une part modale cyclable de 7% à l'horizon 2025. Il s'agit de favoriser fortement le report vers le vélo, adapté aux courtes distances de la ville dense, non polluant, bénéfique à la santé, sobre en énergie, économe et participant au tourisme et à l'aménagement du territoire.

Pour ce faire, le Département va renforcer l'impact de sa politique menée jusqu'à présent qui a permis une forte avancée en termes de linéaire d'aménagements cyclables, en agissant sur l'ensemble des leviers disponibles à la pratique du vélo.

Un nouveau plan vélo départemental innovant et ambitieux va être ainsi développé sur la période 2016-2025 autour de 3 axes :

- La poursuite de l'aménagement du réseau cyclable départemental, avec en priorité la résorption des principales coupures urbaines identifiées par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) sur notre territoire, mais aussi la desserte des gares du Grand Paris Express et la réalisation de l'Eurovoroute 3, dite la Scandibérique.
- La réalisation d'un programme ambitieux de stationnement vélo. D'ores et déjà 850 places dans le cadre du programme Véligo du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ont été déployées autour des gares RER et métro. L'objectif à atteindre est de 1650 places. La SNCF crée aussi dans les gares des places sécurisées de stationnement vélo. Ce programme s'accompagne du développement du stationnement vélo dans l'habitat collectif et sur voirie.
- La promotion du vélo pour tous par le développement de nouveaux services : ateliers vélo en gare, réflexion du STIF sur la location service longue durée (VLD), accompagnement du déploiement du Vélo en libre-service : Vélib.2, accompagnement des cyclistes dans leurs déplacements

Ce plan élaboré en 2016 sera présenté en comité vélo, comité auquel les associations sont fortement associées. Ce travail est établi avec de nombreux partenaires (les collectivités territoriales, services de l'Etat, le centre de ressources scientifiques et techniques le CEREMA, RATP, SNCF, etc.) et les associations de cyclistes. L'année 2017 verra son adoption et sa mise en œuvre.

Grand Paris Express : Etude et cartographie des circulations des poids lourds en phase chantier

Le chantier du Grand Paris Express va générer plus de 12 millions de tonnes de déblais dans le Val-de-Marne. Sous l'impulsion du Département et des collectivités, les maîtres d'ouvrage (Société du Grand Paris et RATP) cherchent à favoriser des modes d'évacuation des déblais alternatif à la route (par exemple : voie fluviale aux Ardoines à Vitry-sur-Seine, voie ferrée à Bry-Villiers-Champigny et à Pont de Rungis). Toutefois, une grande partie des déblais restera évacuée par la route, générant ainsi des flux importants de camions sur l'ensemble du territoire du Val-de-Marne pendant une période longue (travaux jusqu'en 2030). Plusieurs enjeux sont posés par ces flux de camions et leurs parcours : capacité du réseau à accueillir ces trafics (éviter la saturation routière), acceptabilité de ces flux par les riverains et les usagers (réduire les nuisances), cohérence des itinéraires des camions avec les autres chantiers sur le territoire (tenir compte des effets cumulés), dégradation des voiries (identifier, suivre puis remettre en état les axes fortement sollicités), ...

Pour accompagner la SGP et la RATP dans la gestion de cette problématique, le Département met en place un outil de coordination des chantiers dont l'une des cibles est la circulation des camions de chantier. L'outil départemental, en cours de développement, consiste en une base de données de l'ensemble des principaux chantiers sur le territoire et des itinéraires des camions de chantiers, permettant de les cartographier tout au long de la période. A partir de ces informations, le Département réunit régulièrement l'ensemble des partenaires : gestionnaires de voirie (Etat, collectivités et EPT), maîtres d'ouvrage (SGP, RATP, STIF, Etat, ...), aménageurs, concessionnaires, transporteurs, ... Ces rencontres permettent de partager les objectifs et les contraintes de chacun et d'aboutir à des propositions d'actions concrètes qui tiennent compte du contexte local et des chantiers (par exemple modification des itinéraires, adaptation des horaires, optimisation du calendrier des chantiers, ...).

Aides à la mobilité

Le Conseil départemental a adopté une politique particulièrement volontariste en ce qui concerne les aides à la mobilité des jeunes et des personnes âgées en Val-de-Marne. C'est notamment le seul département francilien à accorder le Forfait Améthyste aux personnes âgées de 60 ans minimum (les autres départements exigent 65 ans minimum) et poursuit le remboursement de 50 % de la carte Imagine R en direction des Etudiants (collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans domiciliés dans le Val-de-Marne).

En 2015, la décision du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) de transformer les modalités d'octroi du forfait Imagine R, a modifié la prise en charge du remboursement. En 2016, 70 000 jeunes ont déjà bénéficié du remboursement de 50 % de la carte Imagine R et 47 000 forfaits Améthyste ont été accordé à des seniors.

Pour favoriser l'autonomie et la mobilité en transports en communs et rendre les transports en commun accessibles à tous en limitant les inégalités sociales, d'autres aides à la mobilité sont également proposées par le Département, en direction de différents publics.

- La Carte Spéciale Bus (CSB – ex-pass OPTILE SCOLAIRE) : le Conseil départemental, dans le cadre d'une convention avec l'Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France (OPTILE) participe financièrement aux frais de transport scolaire des collégiens et lycéens empruntant les lignes régulières de transport public et circuits spéciaux (Hors lignes R.A.T.P.), l'une des conditions étant qu'ils soient scolarisés à plus de 3 kilomètres de leur domicile.
- L'aide aux transports des élèves scolarisés en Internat hors Ile-de-France : le Conseil départemental prend en charge 25 % des frais mensuels (plafonnés à 152 €) liés au train ou à l'autocar des élèves internes contraints d'être scolarisés en internat, à condition que la filière choisie n'existe pas en Ile-de-France, ou faute de place dans les établissements franciliens.

Carte Imagine R : (soit 14 064 984 €), 153 collégiens et lycéens de la Carte Spéciale Bus (soit une dépense de 14600 €) et 54 collégiens et lycéens ont reçus l'aide aux transports des élèves scolarisés en Internat hors Ile-de-France (soit une dépense de plus de 11 000 €).

Pour la période du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, 46 594 forfaits Améthyste ont été accordés aux bénéficiaires val-de-marnais (soit une dépense de plus de 20 000 000 €).

Développer une dynamique économique favorisant les solidarités, les filières innovantes et éco responsables

Politique d'achat responsable et éducation au goût

Le Département s'est engagé pour un service public de la restauration dans les collèges soucieux de répondre aux attentes exprimées lors de la concertation « Imagine la cantine » en 2013 sur la qualité des contenus de l'assiette. Une véritable stratégie d'achat et d'approvisionnement a été co-construite avec les établissements, respectueuse de la qualité, l'origine et la saisonnalité des produits, de la diversité des fournisseurs en facilitant l'accès à la commande publique des

producteurs locaux et d'entreprises à « taille humaine », et de la réduction de l'empreinte écologique des repas.

Le groupement de commandes d'achat de denrées alimentaires lancé au 1er janvier 2016 permet ainsi à 76 collèges de bénéficier d'une offre large de produits en frais : poisson, beurre-œufs-fromage, charcuterie, viandes.... En complément, les services départementaux ont travaillé à la mise en place d'un approvisionnement en fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique (Coop Bio Ile-de-France) pour le second semestre 2016. Ce marché est complété par un second de fruits et légumes dits « conventionnels », pour lequel des critères d'analyse valorisant la qualité, l'origine et la saisonnalité du produits ainsi et le respect du développement durable par le fournisseur ont été retenus.

Cette intervention constitue un véritable appui pour les collèges dans la gestion de leurs approvisionnements : accompagnement technique dans l'exécution des marchés, les procédures d'achat avec un référent dédié, et la composition des menus (avec l'intervention des diététiciennes).

Réseau des éco-acteurs

Le Département du Val-de-Marne, conscient de la nécessité de connaître son tissu économique et attentif aux questions du développement durable et de l'impact environnemental et sociétal des entreprises sur son territoire, a créé en 2011 le réseau des éco-acteurs avec ses partenaires, l'Agence de développement du 94, la Chambre de Commerce et de l'Industrie 94 (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 94 (CMA) avec la volonté de contribuer à la montée en compétences des acteurs publics et privés dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la réponse à un besoin de visibilité des acteurs existants et de leurs actions et enfin des rapprochements facilités entre les éco-acteurs du territoire.

Les 20 événements du réseau en 5 ans ont réunis 780 participants et ont permis de faire découvrir des sites emblématiques du Val-de-Marne.

Le réseau <http://eco-acteurs.valdemarne.fr> rassemble à ce jour 79 éco-acteurs val-de-marnais consultables par tous à tout moment.

Réseau ESSaimons en Val-de-Marne

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe un ensemble d'activités, de pratiques et d'initiatives caractérisées par des valeurs et principes de fonctionnement qui redonnent une place centrale à l'humain en promouvant une gouvernance démocratique et en favorisant un ancrage territorial structurant des activités et des emplois.

Un plan d'actions transversal dédié à l'Économie Sociale et Solidaire a été adopté en février 2015, dont l'un des axes est l'animation de cet ensemble d'acteurs. Le réseau ESSaimons en Val-de-Marne, lancé en 2015, a ainsi poursuivi ses actions en 2016 avec la mise en place d'un programme de rencontres tout au long de l'année, permettant aux acteurs de mieux se connaître, d'échanger sur des enjeux touchant les structures de l'ESS et de collaborer ensemble. Les thématiques abordées ont été les suivantes : l'engagement solidaire des étudiants, ESS et politique de la ville, financements de l'ESS. Par ailleurs, le réseau s'est mobilisé pour contribuer aux réflexions sur les enjeux touchant l'ESS dans le cadre de la conférence régionale de l'ESS et l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Enfin, le réseau a participé à la sensibilisation du public aux valeurs et aux potentiels de l'ESS, à travers notamment l'organisation d'un stand partenarial au Village de l'ESS de la Fête de l'Humanité.

Appel à projets de développement social et solidaire du territoire

Le Département a lancé en 2016 la cinquième édition de son appel à projets destiné aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). A travers sa nouvelle version, le cahier des charges de l'«

Appel à projets de développement social et solidaire du territoire » invite les candidats à développer des projets bien ancrés localement, innovants, favorisant le développement social et la cohésion territoriale et dont la viabilité économique est mise en avant.

Parmi les 46 pré-candidatures reçues, 9 lauréats ont ainsi été retenus par les membres du jury partenarial, que ce soit en phase ante-crédation pour la réalisation d'études de faisabilité ou pour l'amorçage de nouveaux projets. Au total, 95 000€ ont ainsi été attribués à des structures de l'économie sociale et solidaire pour la création de ressourceries, le développement de nouvelles activités par des structures d'insertion par l'activité économique ou encore la mise en place d'actions visant à développer l'emploi dans des secteurs spécifiques (fluvial, numérique).

Soutien à la recherche

Le Département du Val-de-Marne, conscient de l'enjeu significatif pour le développement des sociétés et des territoires de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait le choix de s'y impliquer depuis trois décennies et a adopté lors de la séance du Conseil général du 30 juin 2014 son schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La thématique autour de l'environnement est un des axes identifiés comme stratégique dans les partenariats entre le Département et l'Université Paris Est Créteil (UPEC) et entre le Département et le Centre National de la recherche Scientifique (CNRS). Le soutien du Département à la recherche porte tant sur l'acquisition d'équipements scientifiques que sur la diffusion de la connaissance (présentation de travaux de recherche, communication...).

En investissement, deux projets portés par l'Observatoire des Sciences de l'Univers Enveloppes FLUides : de la Ville à l'Exobiologie (OSU EFLUVE) ont été soutenus en 2016 pour un montant de 124 600 euros dont un relatif à la participation du Département au développement d'une plateforme d'analyse multi-milieux des micro-contaminants.

Au titre de la diffusion de la connaissance, deux colloques ont été soutenus pour un montant de 4 370€.

Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité

Le Département contribue en partenariat avec les villes au maintien et au développement d'activités de proximité, créatrices d'emplois non délocalisables, de lien social, de qualité de vie et d'attractivité d'un territoire (commerce de proximité, artisanat, métiers d'art, équipements culturels et récréatifs, services publics et à la personne, innovation,...). Les activités commerciales, artisanales, les services, et les équipements de proximité jouent un rôle fondamental dans l'animation et l'attractivité des villes. Elles constituent un puissant facteur de lien social et contribuent à l'animation et à la qualité de la vie urbaine. Ce soutien s'inscrit dans une démarche qualité et d'amélioration du cadre de vie des territoires.

A ce titre, et dans la continuité du plan d'actions pour le maintien et le développement du commerce et de l'artisanat de proximité déjà engagé par la ville de Gentilly, le Département a soutenu en 2016 cette ville en cofinçant, une mission d'étude et de conseil pour un diagnostic territorial visant à développer une stratégie de revitalisation commerciale, artisanale et de services de proximité, cohérente et vectrice de lien social, sur l'ensemble du territoire de Gentilly.

Le soutien du Département s'élève à 20 000€.

Soutenir un aménagement durable du territoire

Réduction de la vulnérabilité du territoire au risque d'inondation : Etat de la connaissance et gestion de crise

Du fait de la très forte exposition du Val-de-Marne au risque de débordements de la Seine et de la Marne, le Département s'implique depuis une dizaine d'années dans la prévention du risque d'inondation. Le principal objectif poursuivi est de se préparer au mieux à la survenue d'une crue majeure, en organisant ou en participant, chaque année depuis 2007, à des exercices « crue majeure ». Dans ce cadre, en mars 2016, le Département s'est associé à un exercice de portée européenne, organisé par les services de l'Etat et simulant une crue majeure à l'échelle de l'Ile-de-France : l'exercice EU SEQUANA 2016. Les enseignements tirés de ce dernier exercice ont d'ailleurs pu être rapidement confortés ; le Département, l'Ile-de-France et plus globalement le nord de la France ont en effet été confrontés à des inondations lors de la crue de mai-juin 2016.

Cet évènement rappelle combien il est important de se préparer à la survenue de tels évènements et souligne, une nouvelle fois, l'extrême vulnérabilité, sociale, économique et environnementale, du territoire val-de-marnais. Les exercices menés depuis plusieurs années sont l'occasion de se préparer et de tester l'organisation de gestion de crise de la collectivité et les procédures existantes. Ainsi, ils ont facilité cette gestion de la crise et la conduite du retour d'expérience organisé à l'issue de cet évènement.

Le Très Haut Débit pour tous

L'accès aux ressources numériques est désormais un facteur essentiel d'insertion sociale et économique. Pour autant le territoire val-de-marnais connaît encore des zones non irriguées par le haut débit et le très haut débit. Afin de fournir rapidement à tous les val-de-marnais un accès au très haut débit le Département, dans le cadre de son Schéma d'aménagement numérique, a confié à SFR collectivités une délégation de service public : Valofibre. Sur les communes de Villecresnes, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres et Santeny, plus 5 000 foyers ont déjà la possibilité d'accéder au très haut débit en fibre optique.

Plus de 350 établissements (collèges, lycées, bâtiments publics) sur l'ensemble du département seront également raccordés permettant de favoriser la réussite de tous les jeunes. La fibre s'étendra sur 300 kilomètres : 90 % du réseau passera par des infrastructures existantes, les 10 % restant seront construits de toute pièce.

Les collèges ont presque tous été raccordés au très haut débit au cours de l'année.

Aménagement du domaine Chérioux à Vitry-sur-Seine

Depuis 2007, le Département s'est engagé dans une opération de valorisation du domaine Chérioux, avec la création en 2011 d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Il a désigné la SADEV94 comme aménageur. Les principaux objectifs sont d'ouvrir le domaine sur son environnement urbain, de développer un pôle emploi, recherche et formation et de valoriser le patrimoine architectural et paysager du domaine. Pour ce faire, le Département a mis en place une démarche environnementale portant sur les travaux de valorisation du patrimoine, de construction et la future gestion du site.

Les partenaires sont notamment la Commune de Vitry-sur-Seine, la Région Ile-de-France dans le cadre de son projet de réhabilitation du lycée et l'Université Paris-Est Créteil. En 2016, le Département a poursuivi avec SADEV 94 et son bureau d'étude développement durable la

réalisation de la charte « développement durable » qui a vocation à être un document engagé, partagé et mobilisateur, affirmant le parti d'une démarche volontaire avec l'ensemble des opérateurs.

Cette charte encourage ainsi la mutualisation des moyens et la bonne gestion des ressources (limitation de la consommation foncière, valorisation de la nature et de la biodiversité en ville...), des principes qui devront être respectés par les futurs candidats appelés à se positionner sur l'opération de valorisation du Domaine, dans le cadre de l'appel à projet Inventons la Métropole qui l'a retenu.

La ZAC entrera en phase opérationnelle courant 2017 et appliquera la charte.

Stratégie de labellisation énergétique pour les opérations de construction / reconstruction de bâtiments

Dans le cadre de son schéma directeur énergie, le Département a souhaité réaliser des bâtiments exemplaires au niveau énergétique. Le choix a été fait de construire les cinq prochains collèges en recherchant le label « maison passive », équivalent français du « Passiv Haus » allemand.

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique du parc bâti, de capitaliser de l'expérience sur ce type de constructions pour anticiper la future réglementation thermique et favoriser l'émergence d'une telle filière de bâtiment responsable sur notre territoire.

En 2016, la consultation a été lancée pour désigner l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui va aider à définir le programme énergétique, les critères de sélection des maîtres d'œuvre et des entreprises, analyser les études et leur cohérence avec l'objectif énergétique, et qui suivra la réalisation des travaux puis l'exploitation du bâtiment et la mesure et la vérification de la performance énergétique.

3

AGIR POUR L'EGALITE ET LES SOLIDARITES ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

AGIR POUR L'EGALITE ET LES SOLIDARITES ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

En tant que chef de file de l'action sociale et de l'insertion, le Département accompagne les val-de-marnais tout au long de leur vie. Le soutien aux personnes vulnérables et la volonté de garantir à tous les mêmes chances sont au cœur de l'ensemble des politiques et projets du Conseil départemental : action sociale, insertion, mobilité, aménagement durable, habitat...

Cet enjeu est d'autant plus prégnant que les ménages défavorisés sont également bien souvent les plus exposés à l'augmentation des prix de l'énergie, à la crise du logement et aux premiers effets du dérèglement climatique. Il est donc important de leur permettre de se prémunir face à ce risque de dégradation de leurs conditions de vie et ainsi éviter d'accentuer la fracture sociale en luttant contre les grandes précarités et en agissant pour réduire les inégalités tant sociales que territoriales ou encore professionnelles.

Ainsi les actions départementales en la matière, fondées sur la défense et la garantie des droits sociaux, sur le développement humain et territorial, s'appuient sur trois principes d'intervention : la place de l'utilisateur, la prise en compte des territoires et la mobilisation partenariale.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de tous : au-delà des obligations, des dispositifs innovants

Etats généraux de la solidarité

Organisés en fin d'année 2016 avec l'ensemble des partenaires du Département, les Etats généraux de la solidarité ont pour objectifs de fédérer les acteurs des solidarités et de faire évoluer ensemble l'action sociale en Val-de-Marne. Les partenaires et institutions contribuent ainsi à la construction du "bouclier social" et à l'amélioration du bien-être des val-de-marnais.

Le succès de cette première démarche de concertation a pu se mesurer à la diversité des participants au nombre de 300. A l'issue, huit engagements ont été pris par le Conseil départemental du Val-de-Marne :

1- Poursuivre la dynamique des Etats généraux des solidarités en organisant des conférences locales chaque année. Ces conférences locales seront la gouvernance politique des Plans locaux d'insertion et de développement social (PLIDS).

2- Parallèlement à ces conférences locales, chaque année le Département réunira les grands partenaires de l'insertion et de l'action sociale. Chef de file de l'action sociale le département mobilisera dans ce cadre les grands partenaires que sont la CAF, les communes, la CPAM/CRAMIF, les centres sociaux, Pôle Emploi et les autres services de l'Etat.

3- Améliorer le service public de proximité, pour améliorer l'accès à l'information pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans les Espaces Départementaux de Solidarité (EDS).

4- Dans le domaine de l'accès au droit et de la lutte contre le non recours, fort de l'enseignement des sondages et des retours des territoires le Département étoffera l'information présente sur internet avec l'ouverture d'une base de connaissance des droits sociaux ouverte à tous. Il mobilisera aussi sa plateforme téléphonique pour donner de l'information sociale par téléphone.

5- Mise en place d'un comité d'usager par EDS. Le Département continuera de promouvoir la place des citoyens dans les réseaux partenariaux en s'appuyant sur le travail des groupes citoyens des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

6- Ouvrir davantage les EDS aux partenaires associatifs. Les EDS deviendront ainsi un carrefour des expériences, des parcours et des engagements qui permettra d'améliorer l'information sur les droits de chacun.

7- Lutter contre la fracture numérique, en travaillant avec nos grands partenaires spécifiquement sur ce sujet, et en intégrant dans l'offre d'insertion départementale, des actions concrètes d'aide à l'appropriation du numérique pour les personnes en insertion.

8- Mise en place d'un Fonds Unique avec un dossier unique de demande d'aide et simplification des parcours d'insertion dans le cadre du Plan Stratégique Départemental d'Insertion.

Lutte contre la vulnérabilité sociale et ses effets

Au-delà des actions classiques d'accueil et d'accompagnement social, 4 Espaces Départementaux de Solidarité (EDS) sont engagés dans le projet de Plateforme de rénovation énergétique pour tous. 40% des ménages répertoriés dans le cadre de ce programme, ont été orientés par des services sociaux : EDS, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), CAF. Cette action devrait être amplifiée en 2017, notamment pour les EDS.

Expérimentation d'une garderie éphémère à Villejuif et Vitry-sur-Seine

La question du mode de garde de jeunes enfants est considérée par les acteurs de l'action sociale et de l'emploi comme un véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle notamment des parents isolés et en situation de précarité.

Cet axe stratégique se traduit en 2016 par la mise en place d'une convention de partenariat avec la SCOP E2s permettant la création d'une garderie éphémère sur les villes de Villejuif (un lieu d'accueil) et Vitry-sur-Seine (deux lieux d'accueils).

La Garderie Ephémère (GE) vise à apporter une solution d'accueil collectif de jeunes enfants, en âge de la marche et jusqu'à moins de 4 ans, une fois par semaine, au sein d'une structure de proximité pour les parents en parcours d'insertion. Chaque garderie éphémère accueille gratuitement 8 à 12 places d'accueil de jeunes enfants par intervention. Le public est principalement issu des quartiers prioritaires en parcours d'insertion, orienté ou accompagné par

les acteurs locaux (Centre Communal d'Action Sociale, EDS, Pôle Emploi, Mission Locale, Maison pour Tous...), particulièrement les femmes avec enfants et les familles monoparentales avec des jeunes enfants (jusqu'à l'entrée en école maternelle). Les jeunes enfants sont encadrés par des professionnels Petite Enfance de la SCOP E2S dans un espace aménagé et transformé en un lieu de vie adapté et sécurisé à l'accueil du jeune enfant.

Entre septembre 2015 et mai 2016, sur les trois sites d'accueil concernés, ont été proposées 79 demi-journées de garderies éphémères permettant l'accueil de 132 enfants (correspondant à 126 familles concernées).

Cette action sera reconduite en 2017 en lien avec chaque Espace Départemental de Solidarité (EDS).

Lutter contre la précarité énergétique

Plateforme pour la rénovation énergétique pour tous

Le 27 janvier 2014, l'Assemblée départementale a validé la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre la précarité énergétique (PDLPE) et de la construction d'une plateforme pour la rénovation énergétique pour tous (PRET). Cette PRET, construite grâce à un large partenariat, propose aux ménages val-de-marnais quel que soit leur statut d'occupation (locataire, propriétaire,...), un accompagnement par 12 ambassadeurs de l'énergie, recrutés en contrat d'avenir, pour un accès facilité aux économies d'énergie, d'eau et aux travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif va du repérage jusqu'à l'évaluation des économies réelles. La PRET est expérimentée durant 3 ans, sur trois villes : Champigny-sur-Marne, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine. Depuis son lancement effectif en octobre 2015, 661 ménages ont déjà été identifiés dont 154 relevant des aides pour travaux de rénovation énergétique cofinancés par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). 273 ménages ont bénéficié d'un diagnostic sociotechnique à domicile et 132 ont été réorientés vers des dispositifs complémentaires et ont bénéficié de l'installation de matériels économes.

L'expérimentation va se poursuivre encore deux années supplémentaires. Elle sera évaluée pour vérifier sa pertinence et les modalités de son extension à d'autres territoires.

Aides aux impayés d'énergie du Fonds de solidarité habitat

L'aide aux impayés d'énergie vise à aider les personnes fragilisées ou en difficulté financière pour le paiement des factures d'énergie comme le gaz ou l'électricité.

Cette aide fait appel au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) mis en place par le Département en 2005 en partenariat avec EDF, Engie, eHACEV. L'intervention du FSH est limitée à deux aides par énergie - électricité et gaz - et par an.

Par ailleurs, depuis 2014 et dans le cadre du contrat local d'engagement avec l'Etat, une aide du Département vient abonder les financements du programme « habiter mieux » de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Les ménages peuvent ainsi recevoir 400 € au titre des aides aux travaux et 300 € pour l'ingénierie préalable.

Préserver l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap

Création du CLIC Autonomie

La création du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Autonomie s'inscrit dans l'orientation politique de proposer des accueils territorialisés, plus accessibles pour les usagers que les services centraux, afin de faciliter et fluidifier leur parcours.

A la différence des autres CLIC du territoire, hébergés auprès de structures porteuses (Maisons de retraite, Hôpitaux, Associations), le CLIC Autonomie est porté et financé par le Département. Il émane d'une volonté politique forte de finaliser la couverture du territoire et d'ouvrir le périmètre de cette structure aux personnes en situation de handicap.

Le CLIC Autonomie s'adresse aux personnes âgées et, à titre expérimental, aux adultes en situation de handicap et leurs aidants sur un territoire composé des communes de Charenton-le-Pont, Maisons-Alfort et Saint-Maurice), ainsi qu'aux professionnels de ce secteur.

C'est un lieu de conseils, d'information et d'orientation qui reçoit dans ses locaux ou se rend au domicile sur rendez-vous. Il participe aussi à l'animation du réseau sur son territoire.

Son ouverture au public est prévue en 2017, dans des locaux accueillant également l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) de Maisons-Alfort.

Organisation du deuxième forum départemental des aidants à destination des aidants de personnes en perte d'autonomie et des professionnels du secteur

Dans le cadre de sa politique visant à renforcer l'aide et le soutien apporté aux aidants des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et adultes handicapés), le Département a organisé en 2016 la deuxième édition du forum départemental des aidants des personnes en perte d'autonomie. Projet piloté par le Département, en lien étroit avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les associations représentant les usagers, les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), le forum départemental des aidants est une manifestation destinée à informer les aidants familiaux et professionnels de personnes en perte d'autonomie sur les dispositifs utiles pour les soutenir au quotidien.

L'édition 2016 du forum des aidants s'est voulue innovante en étant organisée au MAC VAL, lieu d'art particulièrement accessible à différents types de handicap. Et au-delà de simples stands d'information classiques, cette deuxième édition proposait à ses visiteurs (environ 400 sur toute la journée) des ateliers vivants : ateliers pour bien vivre chez soi, ateliers bien-être, tables rondes et théâtre forum pour favoriser le débat participatif.

Un bilan est en cours pour envisager dès à présent des pistes d'amélioration pour l'édition 2017.

Formation wimoov : accompagner des personnes handicapées dans les transports en commun

Développé par le Département depuis 2013 en partenariat avec l'association Wimoov, cette action a pour objectif de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap pour leur apprendre à effectuer seules un trajet dans les transports en commun.

Elle consiste à proposer aux usagers volontaires de Filival-Pam 94, un accompagnement global de 13 heures de formation, au cours desquelles le stagiaire apprend à maîtriser un trajet régulièrement emprunté grâce à l'accompagnement personnalisé d'un conseiller mobilité : ce module prévoit une formation à l'accès aux ressources internet, mais aussi l'accompagnement sur

les lieux du trajet, l'apprentissage de l'usage des transports publics, et un accès à l'information sur les transports accessibles.

La finalité de cet accompagnement est de redonner confiance aux usagers et de les rendre autonomes dans les transports en commun.

Le Département œuvre actuellement à faire connaître ce dispositif au-delà du territoire val-de-marnais, dans la perspective de son développement futur à une échelle régionale.

Encourager les solidarités, ici et là-bas

Mise en œuvre de la stratégie d'hygiène et d'assainissement de la ville de Zinder (Niger)

L'accès à l'assainissement a été retenu comme axe d'intervention prioritaire dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement communal de la Ville de Zinder. Aussi, le Département et la Ville de Zinder mettent conjointement en œuvre depuis mars 2014, et sur 5 ans, un ambitieux projet d'accès à l'assainissement et de promotion de l'hygiène. Il s'inscrit dans le cadre du programme « Facilité Eau » de l'Union Européenne qui cofinance 70% du projet, également soutenu par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le programme Solidarité Eau (pS-Eau). Il vise à améliorer durablement les conditions d'accès à l'assainissement de base, et à réduire les maladies d'origine hydrique et le taux de mortalité infantile et maternelle découlant du manque d'accès à l'assainissement et d'absence de promotion de l'hygiène.

Ce projet se fonde sur une approche participative des bénéficiaires, c'est à dire la population de Zinder, il porte sur un renforcement des capacités des autorités locales et des campagnes de promotion de l'hygiène, en direction des publics vulnérables. Il permettra également le développement socio-économique de la population de Zinder dans un environnement durable (réduction de la pollution des sols et des nappes, préservation de la ressource en eau rare et pourtant vitale à Zinder) contribuant ainsi à l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Ce projet a déjà permis la construction en cours de 62 latrines et 48 douches dans les lieux publics de la Ville et la sensibilisation de la population, à travers les médias, aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement. Le service public communal d'assainissement de Zinder s'est structuré et les compétences des agents de la ville se sont renforcées.

Etude pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pour la ville de Yen Bai (Province de Yen Bai, Vietnam)

Le Vietnam compte parmi les 5 pays au monde les plus vulnérables aux conséquences du dérèglement climatique. Le développement économique de la Ville de Yen Bai se localise en fond de vallée du Fleuve Rouge, où sévissent crues et inondations, sans la moindre existence de réseau d'évacuation des eaux usées et de traitement de ces eaux. La Ville de Yen Bai est le chef-lieu de la Province de Yen Bai avec laquelle le Département vient de célébrer 20 ans de coopération. Le Département a décidé d'appuyer la province de Yen Bai dans son projet de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement de la ville de Yen Bai afin d'améliorer et de développer les réseaux d'eaux usées et pluviales et de mettre en place un système de traitement et un service public de l'assainissement. Ce projet est soutenu également par le SIAAP et le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international. Cette année le Département accompagne la Province de Yen Bai dans la rédaction du cahier des charges et des travaux préparatoires pour la réalisation de l'étude diagnostic et du schéma directeur d'assainissement.

Ce projet permettra à la Province de Yen Bái de disposer d'une vision prospective des actions à engager dans le domaine de l'assainissement pour un meilleur service rendu aux habitants et une meilleure préservation des milieux naturels et des ressources en eau et facilitera la recherche de financements internationaux.

Assainissement du centre urbain de Jucuaran (Commune de Jucuaran, El Salvador)

Le Salvador, particulièrement exposé aux catastrophes naturelles et intempéries, se voit déjà fortement impacté par le dérèglement climatique. Au-delà de la forte volonté du gouvernement salvadorien de faire de la lutte contre le dérèglement climatique une de ses priorités, il apparaissait nécessaire au Département et à la ville de Jucuaran de considérer, dans leurs actions de coopération, la protection des ressources naturelles et le développement de la santé publique.

Le projet d'assainissement du centre urbain de Jucuaran a pour objectif de favoriser l'accès à l'assainissement et la préservation des milieux naturels avoisinants. Il améliore de ce fait la santé des populations et participe à la sauvegarde de l'environnement.

Porté par la Municipalité de Jucuaran, qui en est la maîtrise d'ouvrage, et avec le concours technique et financier du Département et du SIAAP, ce projet permet, au-delà de répondre à la stratégie nationale du Salvador en termes d'environnement, d'accompagner la ville dans la mise en place de politiques publiques solidaires, notamment par la mise en place d'une redevance équitable qui permet le financement d'un service municipal de qualité.

Il est par ailleurs prévu des échanges de compétences en continu tant sur la gestion et l'organisation du service public que sur la technicité des infrastructures. Une campagne de sensibilisation à l'assainissement en direction des bénéficiaires est menée tout le long de la réalisation du projet.

Dispositif d'appui aux associations de solidarité internationale

Le Département accompagne et soutient depuis de nombreuses années les associations val-de-marnaises qui souhaitent s'engager dans la solidarité internationale ici et là-bas. Par la mise en réseau, par un soutien financier, méthodologique et technique aux projets associatifs de solidarité internationale, le Département contribue à l'animation territoriale de la solidarité internationale, visant à la cohésion sociale et à la solidarité entre générations et territoires.

Dans cette démarche, le Département s'appuie sur différents partenaires, notamment Solidarité Eau (pS-Eau) et le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) qui accompagnent les associations techniquement et financièrement.

Cette année, 19 projets de solidarité internationale dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'économie sociale et solidaire, de l'environnement et de la culture ont été subventionnés.

Afin de faire grandir une conscience citoyenne, le Département soutiendra également des projets intégrant des thématiques qui résonnent à la fois en Val-de-Marne et dans les pays du Sud comme: les droits humains, la citoyenneté, la culture de paix, la lutte contre les discriminations et contre le dérèglement climatique.

4

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES GENERATIONS

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES GENERATIONS

Parce que les jeunes générations sont les citoyens et acteurs de demain, le Conseil départemental mène une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse. En 2013, il a d'ailleurs reçu le label « Département ami des enfants » de l'Unicef récompensant son engagement.

Accompagner la réussite des collégiens et combattre les inégalités scolaires sont les maîtres mots du projet éducatif départemental autour du slogan « réussir ils en sont tous capables ». Ainsi le Département s'engage auprès des jeunes, par des actions dans des domaines variés : culture, citoyenneté, sport, santé ...

Accompagner la réussite et l'insertion des jeunes

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Le Département, afin d'offrir aux jeunes un égal accès aux droits et de favoriser l'expression de leur engagement citoyen, mène un accompagnement à leur insertion sociale et professionnelle et des actions citoyennes et solidaires portées par eux.

- *Réduire les inégalités sociales en soutenant l'activité des partenaires* : le Département intervient dans le financement et le suivi de l'activité globale et spécifique des 11 missions locales val-de-marnaises, des 3 Espaces dynamiques d'insertion (EDI) et des 2 Ecoles de la deuxième Chance (E2C).

Les Missions Locales ont en charge, sur l'ensemble du territoire, l'insertion socio professionnelle des jeunes et sont à ce titre le partenaire principal sur cette question.

Les EDI s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation d'exclusion, ayant quitté le système scolaire sans diplôme ou qualification, manquant de repères sociaux et professionnels et ne pouvant intégrer les dispositifs de formation professionnelle, ni accéder à l'emploi.

Les E2C ont pour objectif d'offrir une nouvelle chance d'insertion socio professionnelle aux jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, afin de leur permettre un accès à l'emploi ou à une formation professionnelle qualifiante.

Pour l'exercice 2016, il a été alloué un budget de 695 444 € pour financer l'ensemble de ces structures et leur activité.

- *Favoriser et soutenir l'insertion sociale des jeunes* : l'accès au logement est une étape importante dans le parcours d'insertion sociale du jeune.

Ainsi, le Département a choisi d'accompagner et d'orienter le jeune afin de lui apporter plus de garantie pour accéder au logement.

Pour mener à bien cette mission, le Conseil départemental intervient en faveur du logement pour les jeunes à deux niveaux : l'un sur la création ou la mobilisation d'une offre de logement et l'autre sur l'accès et le maintien à un logement temporaire.

Dans ce cadre, le Département compte à ce jour 174 places dédiées à un public jeune, sans enfant, réparties au sein de six résidences.

Il intervient également dans le financement de trois Comité locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) (CLLAJ val de Bièvre 20 000€ via DHAB-SAIL, CLLAJ ML Plaine Centrale : 15 000€, CLLAJ ML Orly/Choisy-Le-Roi, Villeneuve-le-Roi et Ablon : 15 000€).

- *Sécurisation des parcours individuels des jeunes* : le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Aussi, lorsqu'un jeune est sans ressource et hors du foyer parental, deux aides relevant de l'aide alimentaire sont possibles : le secours d'urgence, l'aide à la subsistance.

Par ailleurs, il peut aussi intervenir dans le cadre d'une aide au financement de la formation professionnelle.

Pour l'exercice 2016, il a été alloué un budget de 290 000 € pour le financement de ces aides d'urgence.

Expérimentation d'accueil d'enfants en situation de handicap

Les crèches départementales accueillent une cinquantaine d'enfants en situation de handicap (70% de garçons et 30% de filles). Le handicap était connu au moment de l'accueil pour 40% d'entre eux, pour les autres le handicap est découvert durant l'accueil.

Ces accueils nécessitent des interventions différentes comme psychomotricien, agents en renfort ou gel de places. La mobilisation des partenaires extérieurs et du réseau médico-social local aux côtés de l'équipe qui accueille l'enfant est indispensable à la bonne prise en charge des enfants et de leurs familles.

L'objectif est de permettre à ces enfants différents d'être accueillis dans un milieu collectif dans le respect de la mixité.

Par ailleurs, des enfants dont les parents sont eux-mêmes en situation de handicap sont accueillis avec une action spécifique en termes de soutien à la parentalité.

Une commission handicap a été créée pour mieux prendre en charge ces enfants. Elle vise à associer les partenaires tels que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les CAMPS ... Elle permet de fluidifier le suivi de ces enfants.

Le travail engagé permettra de compléter les actions de soutien au quotidien par la mise en place d'un « projet de vie » pour une meilleure préparation de la sortie tant vers l'école que vers des structures adaptées.

Depuis 2014, la CAF soutient financièrement cet accueil dans le cadre du « fonds publics et territoires ».

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes (et des personnes exclues de l'emploi)

Pour contribuer à la formation des jeunes, lutter contre le chômage et répondre aux besoins de compétences de la collectivité, le Département accueille chaque année des apprentis et des stagiaires travaillant dans des domaines variés : petite enfance, restauration, espaces verts, secrétariat, développement durable.

Ils sont encadrés par des maîtres d'apprentissage et de stage qui sont fortement impliqués dans l'accompagnement des jeunes au quotidien, le transfert de leurs savoirs et la montée en compétences des apprentis et stagiaires.

En 2015, le Département a expérimenté le recrutement de 5 Educatrices de Jeunes Enfants dans les crèches et de 12 cuisiniers en restauration collective dans les collèges. Par ailleurs, dans le cadre de la loi, le Département s'est engagé dans le dispositif des emplois d'avenir, et a fait du recrutement de jeunes val-de-marnais une priorité plus particulièrement sur des métiers en tension notamment dans les champs de la petite enfance, du bâtiment, de la logistique, des espaces verts. La collectivité a recruté des « ambassadeurs chargés de lutter contre la précarité énergétique ». Ces agents vont à la rencontre des habitants des communes de Vitry-sur-Seine, de Villeneuve-Saint-Georges et de Champigny-sur-Marne afin de les aider à économiser leurs dépenses énergétiques, par le biais de conseils techniques ou de petites d'interventions.

Par ailleurs, des bourses sont proposées aux étudiants en cours de formation sanitaire et sociale afin d'encourager la formation de jeunes professionnels dans cette filière, où le besoin de personnel en matière de petite enfance est croissant.

De plus, le Département recrute chaque année des saisonniers sur des fonctions d'agents d'entretien, de jardinier, de cuisinier ou sur des fonctions administratives en privilégiant les candidatures d'étudiants val-de-marnais et de personnes en recherche d'emplois.

Enfin, il a été acté l'accueil en 2016 de 101 stagiaires longue durée (2 à 6 mois) gratifiés à hauteur de 554,40 €/ mois sur des métiers en tension (AS, éducateurs spé/puéricultrice), ce qui porte le nombre à 359 depuis 2013.

REnforcer l'Autonomie des Jeunes par l'Insertion (REAJI)

REAJI entend poursuivre son action de renforcement de l'autonomie des jeunes, en s'appuyant sur une forte dynamique partenariale et une palette diversifiée d'outils permettant d'agir sur l'ensemble des freins à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 21 ans, en proposant des solutions individualisées et adaptées à leurs difficultés.

Ainsi en 2016, plus de 280 jeunes ont pu bénéficier d'actions innovantes telles l'insertion sociale et professionnelle par le logement, le parrainage professionnel ou affectif. Ces parrainages ont pour but de mettre en relation un adulte bénévole avec un jeune afin de l'accompagner dans la réalisation de son projet professionnel ou le soutenir dans les moments quotidiens autour de partage de temps de loisir par exemple. Pour les jeunes majeurs de 18 à 21 ans, 213 places dans des logements intermédiaires (individuels ou partagés) sont actuellement proposées. Cette action, basée sur un projet socio-éducatif, constitue une étape intermédiaire pour les jeunes résidant en foyer ou famille d'accueil, permettant d'acquérir les bases du savoir habiter avant une sortie vers un logement autonome.

Le réseau partenarial évolue en 2016 afin de déployer l'offre d'insertion professionnelle, en proposant des formations courtes de 2 mois avec un accès à l'emploi grâce au partenariat avec différentes associations spécialisées et entreprises disposant de centres de formations spécifiques.

Protéger l'enfance, la famille et assurer l'accès à la santé des jeunes

Action de promotion autour de l'alimentation, la nutrition et l'allaitement maternel

Le lait maternel apporte des substances qui sont nutritionnellement parfaites pour les nourrissons, il contient différents éléments comme les anticorps qui contribuent à la prévention de maladies infantiles (otite, bronchiolite, diarrhée...). Ce sont des éléments indispensables pour la croissance et le développement du cerveau et du système nerveux central du nourrisson. Il favorise donc le développement sensoriel et cognitif et protège le nourrisson contre de nombreuses maladies infectieuses et chroniques.

Il contribue également au maintien d'un équilibre écologique en évitant le gaspillage des ressources naturelles, et, ne générant ni déchet, ni pollutions induites par la fabrication, le transport ..., il limite ainsi les impacts environnementaux dans divers domaines : conversion énergétique, pollution et déforestation.

Ces différents éléments constituent la source d'un développement durable. En atteste la nouvelle édition de la Semaine de l'allaitement maternel qui a pris comme thème cette année: « l'allaitement maternel, une clé du développement durable ».

On observe par ailleurs une prévalence de l'obésité plus faible chez les enfants ayant été allaités, cela participe également à la prévention ultérieure de l'obésité pendant l'enfance et l'adolescence. Plusieurs études mettent en exergue que les personnes qui ont été allaitées, souffrent plus rarement de surpoids, d'obésité ou de diabète. Or si l'obésité est un facteur de risque majeur pour de nombreuses maladies, elle est également source de difficultés psychologiques souvent ignorées : dépression, mauvaise estime de soi, conduisant à une moins bonne insertion socioprofessionnelle, du fait d'une stigmatisation fréquente de l'obésité dans notre société.

Le programme Nutrition santé Adolescence du Conseil départemental accompagne des adolescents en surpoids vers une prise en charge globale d'éducation thérapeutique. Celle-ci s'articule autour d'une prise en charge individuelle dans le cadre d'entretiens infirmiers, proposés par l'équipe Nutrition et d'une prise en charge collective dans le cadre des ateliers d'éducation thérapeutique. Près de 292 entretiens infirmiers ont été proposés aux adolescents en surpoids âgés de 11 à 20 ans et 94 adolescents ont participé aux ateliers thérapeutiques « Manger mieux, bouger plus : des plaisirs qui s'apprennent » et « Surpoids : choisir de mieux vivre ».

Bilans de santé en école maternelle

Le bilan de santé en école maternelle est pratiqué systématiquement à l'âge de 3-4 ans, âge clé du développement de l'enfant suffisamment précoce pour permettre des interventions efficaces.

Ces bilans gratuits réalisés par des professionnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI), sont proposés à tous les enfants scolarisés en moyenne section de maternelle, pour évaluer leur développement global et dépister de manière précoce des troubles éventuels : dépistages auditifs, visuels, du langage et du développement psychomoteur, les mesures staturo-pondérales, la vérification des vaccinations, un examen médical et un examen buccodentaire.

L'objectif est de favoriser l'épanouissement et le développement social de l'enfant dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant, si besoin est, des aides adaptées. Le repérage et le

suivi efficaces des problèmes de santé doivent permettre de remédier aux inégalités face à l'accès aux soins, liées au contexte social ou familial.

Il est en effet indispensable de vérifier que l'enfant n'est pas pénalisé par des faiblesses visuelles, auditives ou des déficiences sensorielles, par exemple des troubles du langage, des difficultés d'ordre psychologique qui risquent de compromettre ses apprentissages et sa socialisation. Une baisse de l'audition a par exemple, un retentissement sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. L'enfance est le temps des apprentissages fondamentaux. Il est par conséquent important de veiller au bien-être des enfants, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans leur développement.

Un dépistage précoce est également garant d'une amélioration des résultats de prise en charge des enfants présentant un surpoids. Ces consultations constituent un cadre privilégié d'actions au sein duquel certaines familles peuvent être identifiées et accompagnées précocement.

Ce bilan de santé en école maternelle constitue un outil de lutte contre les inégalités sociales et d'accès aux soins. Il participe et s'inscrit dans une politique de prévention générale et de santé publique.

Ce dispositif continue de montrer sa pertinence. Ainsi 42,9% des enfants vus en bilan cette année ont été orientés vers des professionnels de santé.

L'accompagnement proposé par les équipes a permis à plus de 90% des enfants orientés de pouvoir accéder à la prise en charge des difficultés de santé repérées.

Sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté, des solidarités et de la lutte contre le dérèglement climatique

Les Jeux du Val-de-Marne

Le Département soutient durant 2 semaines, une multitude d'actions sportives gratuites, ouvertes à tous et organisées en partenariat avec les villes et le mouvement sportif du Département dans différents sites et notamment les parcs départementaux.

L'ensemble des Jeux s'inscrivent dans une organisation écoresponsable avec plusieurs objectifs :

- Permettre de découvrir les « pratiques sportives pour tous » par un grand nombre : dans ce cadre, le service des sports du Département pilote des actions en direction de tout public au travers des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux mais aussi des Journées sensations sports et de Voguez sur le Lac. Ces actions représentent plus de 7 000 participants pour un budget de 115 000 €.
- Sensibilisation du milieu associatif et accompagnement de tous les partenaires à prendre conscience de la "place" que peut avoir le sport dans le développement durable : le sport s'inscrit au travers des « agenda 21 » du Mouvement sportif (CNOSF, Fédération...) dans la prise en compte du développement durable dans les pratiques sportives. Les initiatives Handi : cap sur le sport et Fête du sport les filles sont un parfait exemple du partenariat privilégier entre le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), la DDICS, l'Union

Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l' Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les différentes actions qui regroupent plus de 21 000 participants pour un budget de près de 100 000 € permet de rencontrer un jeune public et de le familiariser avec les enjeux du sport pour le développement durable.

- Encourager les pratiques sportives citoyennes avec une "charte" du sportif écoresponsable : durant la quinzaine des Jeux, les 42 communes du Département participantes ont organisé plus de 350 actions s'inscrivant dans le respect de « la charte du sportif écoresponsable ». Elles ont été mises en place par les services municipaux, les clubs, les associations, les comités sportifs, les écoles, les collèges, ...

L'ensemble de ces actions locales ont rassemblé près de 100 000 participants dont plus de 75 % de scolaires.

5

PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Préserver notre environnement pour les générations futures est devenu une priorité de nombreuses politiques publiques départementales. Tout en s'appuyant sur les évolutions économiques, et compte tenu des contraintes climatiques ou foncières, le Département entend préserver et valoriser les ressources de son territoire.

Avec une attention particulière au renforcement de la présence de la nature en ville, à la préservation de la ressource en eau mais aussi en soutenant le développement de son patrimoine culturel, le Val-de-Marne poursuit son objectif d'amélioration du cadre de vie au bénéfice de tous les habitants.

Développer un nouveau rapport entre la ville et la nature

Elaboration d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS)

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS), boisés ou non, destinés à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Le Département a initié cette politique en 1989, en instaurant la taxe d'aménagement, dont les recettes permettent de valoriser les ENS.

Afin de renforcer sa politique, un travail d'élaboration d'un schéma des ENS est en cours, dont l'enjeu principal est d'affirmer la stratégie départementale en faveur des espaces naturels et des moyens associés pour la mettre en œuvre.

Il s'agit également de faire partager les enjeux de la nature en ville en cherchant à concilier plus qu'à opposer. L'élaboration d'un schéma permettra d'offrir pour les dix ans à venir une meilleure lisibilité de l'action départementale, de sensibiliser les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, institutions, telles qu'Agence des Espaces Verts, Office National des Forêts, Voies Navigables de France...) aux orientations et de les mobiliser afin que leurs actions contribuent à mettre en œuvre cette politique qui valorise le territoire. Ce schéma contribuera en outre, à travers ses objectifs et son contenu, document d'orientations et plan d'actions notamment, à décliner localement le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France. La démarche d'élaboration nécessite 2 phases. La 1^{ère} phase (juillet 2016 / mars 2017) sera principalement dédiée au bilan des ENS, à la définition de la notion d'ENS appliquée en Val-de-Marne et aux orientations stratégiques. Elle permettra de produire des éléments d'analyse en vue d'organiser, en suivi, une concertation constructive. La 2^{ème} phase (avril 2017/mai 2018) sera consacrée à la mise en œuvre d'une concertation externe aboutissant à la finalisation des documents.

Les rencontres de l'agriculture urbaine et péri-urbaine en Val-de-Marne

Le Département s'est mobilisé depuis de nombreuses années dans des actions qui visent à maintenir sur son territoire une activité agricole favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment en soutenant, en complémentarité de la Région, la modernisation des exploitations agricoles.

Aujourd'hui, force est de constater la demande croissante des val-de-marnais pour un accès à des produits frais cultivés en proximité et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, pour des espaces à cultiver en ville, ainsi que pour la préservation des espaces agricoles comme élément de leur cadre de vie. L'agriculture urbaine devient une forme émergente de pratiques agricoles en pleine ville en réponse à ces attentes et comprend les agricultures professionnelles (maraîchage, horticulture, pépinières, arboriculture, ...) et les jardinages et élevages amateurs (jardins familiaux, associatifs, pédagogiques, partagés) qui, s'ils ne peuvent à eux seuls nourrir la population, sont vecteurs de lien social, de pédagogie et peuvent participer à donner accès à une alimentation saine pour tous.

Dans ce cadre, le Département monte, avec ses partenaires en 2016 un cycle de Rencontres de l'agriculture urbaine et péri-urbaine en Val-de-Marne, qui ont vocation à articuler ces différentes dynamiques, à faire se rencontrer acteurs et citoyens pour échanger et collaborer autour des enjeux d'aujourd'hui et enfin à co-construire et promouvoir la politique départementale dans ce domaine. Parmi les thèmes abordés lors de ces Rencontres : l'histoire de l'agriculture en Val-de-Marne, le lien entre aménagement et agriculture, la question des circuits courts, ou encore la découverte des métiers de l'agriculture. Ces événements (visites, conférences-débat, ateliers de travail) seront relayés par une démarche de concertation des Val-de-Marnais et des acteurs à travers l'utilisation d'une plateforme numérique.

Prise de participation à Coop Bio d'Ile-de-France

Le Département est devenu sociétaire, fin 2015, de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Coopérative bio d'Ile-de-France, dont la création a été impulsée par le Groupement des Agriculteurs Bio d'Ile-de-France (GAB).

Cette SCIC participe à une politique en faveur d'une alimentation de qualité, accessible à tous mais aussi au changement d'échelle de l'agriculture biologique en Ile-de-France. Elle intervient en effet dans la transformation (légumerie, unité de surgélation, atelier de transformation laitière, etc.) des produits issus de la filière agricole biologique francilienne, afin notamment de pouvoir répondre aux exigences de la restauration collective. La prise de participation du Département permet de favoriser ce changement d'échelle et, à travers le retour d'expérience de ses 104 collègues, faire en sorte que les activités mises en place correspondent bien aux besoins des services de restauration collective.

Penser globalement la préservation de la ressource en eau

Dépollution des eaux pluviales du bassin versant du ru de la Lande : SDEP, bassin de la Bonne Eau

En 2003, le Conseil départemental du Val-de-Marne a adopté le « schéma d'organisation des équipements structurants de l'assainissement du bassin versant du ru de la Lande » pour répondre aux besoins identifiés sur l'ensemble de ce bassin versant d'une superficie de 1940 hectares qui

s'étend principalement sur les communes de Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne. Il s'agissait de prendre en considération :

- les exigences réglementaires concernant les rejets en Marne, surtout en amont de prises d'eau potable,
- les attentes des habitants de voir réduire la fréquence d'inondation de leurs biens,
- la protection d'un quartier de Champigny-sur-Marne en cas de crue exceptionnelle de la Marne.

De plus, le Conseil départemental du Val-de-Marne a souhaité innover en visant le traitement de toutes les eaux pluviales du bassin versant du ru de la Lande, dont l'exutoire principal est la Marne.

La thématique du retour à la baignade, objectif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne Confluence (SAGE), a donné à ce projet un intérêt supplémentaire, renforcé par la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques 2024 et la volonté politique de mettre en place des baignades pérennes à ce même horizon.

Le programme d'équipements dont certains (bassin de la Laiterie à Villiers, station de crue à Champigny-sur-Marne) sont aujourd'hui achevés, a dû être étalé dans le temps face à un grand nombre de contraintes foncières, administratives, budgétaires, et de cohabitation avec d'autres projets d'équipement du territoire (Grand Paris Express).

Le bassin de « la Bonne Eau » à Villiers-sur-Marne, d'une capacité de stockage de 17 500 m³ est en cours de construction. Pour achever le programme (horizon 2021), il reste à construire sur Champigny-sur-Marne un équipement majeur, la station de dépollution des eaux pluviales (SDEP), ainsi que quelques ouvrages annexes (vannes et collecteur de liaison).

Soutenir la création et valoriser les richesses culturelles et artistiques

Les bords de marne, itinéraire culturel Européen

Depuis quelques années, le Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne (CDT 94) a entamé une réflexion sur la valorisation des bords de Marne par un projet touristique structurant. Il a été décidé de travailler sur la certification « Itinéraire culturel Européen » (ICE) du Conseil de l'Europe, qui correspond à un réseau de biens et de sites développant un projet de coopération culturelle, éducative, patrimoniale et touristique, dans au moins 3 pays européens.

Pour ce qui concerne le Val-de-Marne, ce projet vise à valoriser les différentes dimensions du territoire caractérisé par le passage de la Marne en milieu urbain. Les sports nautiques, les croisières, les balades à pied ou à vélo, les guinguettes et autres bals-musette, les productions artistiques inspirées par la rivière, la richesse faunistique et floristique de ce territoire, sa richesse architecturale et les pratiques contemporaines forment un tout que ce projet permet d'envisager de façon globale.

En effet, si la Marne a ses caractéristiques, on trouve des correspondances dans l'histoire d'autres rivières urbaines comme à Londres, Vienne ou Amsterdam. Cet Itinéraire permettra de mettre en évidence ce phénomène culturel spécifique.

Depuis deux ans, le CDT 94 structure ce projet au niveau local et le périmètre pris en compte inclus trente communes sur trois départements : le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne. Des instances de réflexion, de pilotage et d'animation du réseau ont été mises en place.

En outre, le CDT 94 travaille en partenariat avec l'IREST - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le développement du volet scientifique du projet. Ces deux structures ont organisé en juillet 2016 un colloque intitulé « Rivières et métropoles européennes. Invention, développement et perspectives d'un espace de (re)conquête : Tourisme, Loisirs, Patrimoine(s) ». Ce rendez-vous a rassemblé de nombreux chercheurs de différentes disciplines et pays.

Conservation et transmission de la mémoire et de l'histoire du territoire

A travers la mission confiée aux Archives départementales de collecter, de conserver de façon pérenne et de transmettre les traces écrites et numériques de l'activité des services publics quels qu'ils soient, le Conseil départemental est garant de la transparence administrative et de la transmission aux citoyens des éléments de preuve dont ils ont besoin au quotidien ainsi que des valeurs qui fondent l'exercice de la démocratie. En 2016, le lancement de deux marchés pluriannuels de numérisation et du marché de refonte du site internet ont rendu possible la mise en place d'un programme massif de numérisation pour une diffusion sur internet des documents les plus sollicités par le public; l'état civil des 47 communes du département pour les années 1903-1912 a pu être mis en ligne. Par l'animation d'une communauté d'utilisateurs via les réseaux sociaux, actuellement en phase d'expérimentation, l'information du public sur les ressources numériques disponibles se trouve déjà nettement améliorée. La réalisation de deux expositions relatives à l'histoire des transports dans le Val-de-Marne, en replaçant par exemple le démarrage des travaux du Grand Paris Express dans une dimension historique, donne au public le plus large, et notamment aux plus jeunes, des clés de compréhension des mutations du territoire.

Le Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre dramatique national du Val-de-Marne (CDN)

Créé en 1972, le Théâtre des Quartiers d'Ivry devient en 2015 Centre Dramatique National (CDN) du Val-de-Marne. Son inauguration a eu lieu les 10 et 11 décembre 2016 à la Manufacture des œillets, ancienne usine qui fabriquait des œillets métalliques pour la confection de corsets. Il s'agit du premier CDN en Val de Marne, ainsi que dans le sud-est de la région francilienne, alors que les CDN sont les vecteurs historiques majeurs de la décentralisation culturelle.

Le Département, partenaire de longue date du Théâtre des Quartiers d'Ivry - Centre Dramatique National, a choisi de soutenir cet ambitieux projet de la ville d'Ivry-sur-Seine aux côtés de l'Etat et de la Région, le Val-de-Marne témoignant d'une vitalité théâtrale exceptionnelle. Le projet du CDN constitue un levier de développement territorial pour inscrire les œuvres théâtrales au plus proche des val-de-marnais.

Les Centres Dramatiques Nationaux (CDN) ont pour mission de favoriser le développement de l'art du théâtre par le biais de créations dramatiques qui répondent aux exigences :

- de création avec la découverte à la fois des œuvres contemporaines et d'un répertoire classique et avec la production de jeunes talents,
- de formation avec une école de théâtre,

- du projet du Théâtre des quartiers du monde qui a pour but de rassembler les artistes d'ici et d'ailleurs.

Le CDN permettra d'irriguer de manière dynamique le territoire départemental comme de porter à l'échelle métropolitaine ses missions en termes de production artistique. Il pourra en particulier mieux soutenir, en répondant de manière adaptée à leurs besoins, les équipes artistiques les plus pertinentes et les plus porteuses d'avenir qu'il contribue d'ores et déjà à révéler et à conforter sur la scène nationale.

Au moment de sa réouverture au dernier semestre 2016 à la Manufacture des Œillets, le Théâtre des Quartiers d'Ivry -Centre Dramatique National du Val-de-Marne inaugurera sa nouvelle salle avec Antigone de Sophocle avec les acteurs du théâtre national palestiniens dans une mise en scène d'Adel Hakim, co-directeur du Théâtre des Quartiers d'Ivry ; le Théâtre des Quartiers d'Ivry étant aussi le « Théâtre des Quartiers du Monde ».

Le numérique au service des projets de développement culturel : l'exemple de la restitution faciale en 3 D de Thomas Craven

Les techniques numérisées pour la reconstitution des hominidés sont pratiquées au service archéologie depuis de longues années. La proposition d'une reconstitution faciale en 3 D de Thomas Craven fait suite aux modèles architecturaux cranio-faciaux identifiés dans les populations archéologiques du territoire du Val de Marne.

Si les retombées médiatiques à l'échelle nationale et internationale sont spectaculaires c'est aussi grâce à l'histoire que révèle son corps embaumé. Le projet initié et coordonné par Djillali Hadjouis a été proposé dans le but non seulement de connaître le visage de ce noble anglais mort en 1636 mais également de mettre en lumière des marqueurs faciaux du morphotype européen, dont la traduction pour le non-initié est souvent difficile. Aussi, les objectifs d'une telle action sont multiples : recherche, science participative, formation scolaire et universitaire, partenariats, médiation. Le modèle tridimensionnel a reconstitué toutes les étapes du crâne et de la face de cet adolescent en insistant sur le caractère normal et anormal du sujet lors de sa croissance comme la déformation volontaire du crâne, l'asymétrie du visage, la projection en avant des dents de la mâchoire supérieure ou la forme longiligne et gracile de la face.

De nombreux partenaires sont associés: Université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, collaborations avec le CNRS et le Musée National d'Histoire Naturelle.

L'action n'est pas nouvelle mais son expérience est unique en Île-de-France compte-tenu de l'innovation numérique et de ce que peut révéler le sujet étudié. Elle sera présentée aux Journées Internationales d'Orthodontie (2016), au séminaire de l'Ecole doctorale du MNHN (2017), lors du dispositif « Parcours Sciences » pour les collégiens en 2016 et 2017. Une publication est en préparation sur Thomas Craven pour 2017 et il existe un projet de colloque en 2018 à Créteil.

6

ENCOURAGER LES PRATIQUES CITOYENNES, PARTICIPATIVES ET CULTURELLES

ENCOURAGER LES PRATIQUES CITOYENNES, PARTICIPATIVES ET CULTURELLES

Riche de la diversité de sa population, le Val-de-Marne veut offrir à tous les conditions permettant un épanouissement personnel et leur émancipation.

Pour cela, il favorise l'accès démocratique au savoir, à la connaissance et à tous les champs pouvant permettre aux individus de s'approprier les évolutions auxquelles il doit faire face (scientifiques, institutionnelles, environnementales, sociétales, culturelles...) afin de leur donner les moyens de construire un rapport critique au monde.

La culture, les arts, les activités sportives, les loisirs ou encore les activités associatives, en invitant au partage, à la rencontre de différents points de vue et parcours de vie, mais aussi par l'ouverture sur de nouvelles pratiques favorisent la cohésion sociale mais aussi la prise de conscience de l'importance du monde qui nous entoure.

Favoriser l'accès à la culture et à l'apprentissage des usages numériques

Le MAC VAL dans tous ses quartiers

L'action « MAC/VAL dans tous ses quartiers » est mise en place dans le cadre du Comité d'axe social 308 qui lui-même est issu du réseau collaboratif au service de la cohésion sociale dans le Val-de-Marne. Ce réseau réunit six acteurs institutionnels (Département, Académie de Créteil, Préfecture, Pôle emploi, les Missions locales et la RATP), les villes concernées et des acteurs associatifs. Son objectif est de susciter l'émergence d'actions originales en matière de cohésion sociale sur un territoire donné du Val-de-Marne pour favoriser l'accès aux services publics, à l'éducation, la formation, l'emploi, la culture et les loisirs avec une approche des valeurs de respect, de partage et d'intérêt général. « MAC/VAL dans tous ses quartiers » est une des actions mise en place depuis 2010 et est renouvelée tous les ans avec à chaque fois une originalité nouvelle. Son principe est d'utiliser l'art comme vecteur et objet de dialogue et de médiation. L'action se déroule pendant les vacances scolaires et le public visé est constitué de familles qui souvent ne partent pas en vacance. Les villes concernées par cette action sont traversées par le bus 308 (Créteil, Bonneuil-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Ormesson-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne).

D'une part, cette action vise à permettre aux familles des quartiers de bénéficier d'une sortie culturelle et artistique gratuite au Musée. D'autre part, elle favorise le lien parents-enfants, à

travers une visite guidée du musée, d'un pique-nique sur place et surtout la production en commun parent(s)-enfant(s) d'œuvres lors des ateliers en lien avec la thématique de l'exposition. Ces œuvres peuvent donner ensuite lieu à des expositions dans les structures des quartiers. En 2016 cette action a permis à 121 personnes d'y participer. Cette initiative est amenée à se poursuivre, avec un développement du partenariat avec les associations.

Actions en faveur de l'égalité d'accès aux usages numériques et à la diversité des pratiques de lecture

L'apprentissage d'une langue devient source de partage et élément moteur du vivre ensemble à la condition qu'elle s'inscrive dans une « conversation des cultures », propice à la diversité et la démocratie culturelles.

Le projet Vocabulons a proposé dans le réseau des médiathèques et des associations des rendez-vous réguliers visant à valoriser l'utilisation des ressources numériques et artistiques dans l'apprentissage de la langue française : des ateliers d'expression écrite, orale et graphique ont été conduits par deux artistes passionnés par les formes sonores et graphiques du français et des rencontres professionnelles entre les bibliothécaires (fabriques Eurêka*) ont permis de construire un kit pédagogique proposant méthodes et ressources numériques et artistiques au service de l'apprentissage du français.

*6 rencontres professionnelles productives qui ont réuni des bibliothécaires, des associations, des bénévoles... pour co-construire des contenus avec des ressources, des pistes d'activités, des idées d'ateliers.

Les partenaires de ce dispositif expérimental soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication sont très variés : dix associations, quatorze médiathèques et 130 femmes ont participé. Celui-ci a abouti à la création d'un spectacle qui restitue le travail des ateliers Vocabulons mêlant théâtre et multimédia présenté dans différents lieux (Gare au Théâtre à Vitry, la Musique au comptoir à Fontenay-sous-Bois).

Le projet se poursuivra en 2016-2018 dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture afin d'approfondir et de préciser le rapprochement entre usages numériques, diversité linguistique, lecture et projets artistiques.

Mise en réseau des acteurs culturels du territoire

Dans un environnement territorial en pleine évolution, le développement d'un maillage culturel garant de l'égalité des territoires repose sur de nombreux partenariats, fondés sur la co-construction de projets, la mise en réseaux des acteurs et par l'implication des habitants.

Ces dynamiques culturelles prennent la forme de festivals, de rencontres interprofessionnelles et de partage de pratiques, à travers notamment le développement du portail Eurêka de ressources en ligne des médiathèques du Val-de-Marne. Cette plateforme créée en 2014 a évolué par l'éditorialisation et la valorisation du fonds documentaire, mis à la disposition gratuitement de tous les lecteurs inscrits en bibliothèques (100 000 ressources en ligne, 400 consultations par jour, 41 villes associées, 44 référents).

Les Théâtrales Charles Dullin

Les Théâtrales Charles Dullin qui célèbrent en 2016 leurs 30 ans développent un projet artistique associé à 22 scènes du Département (30 spectacles) par la promotion d'œuvres inédites et

récentes lors de cette Biennale dédiée au théâtre contemporain, accessibles à un large public et à partir de recherches et d'expérimentations impliquant les habitants.

Un colporteur est invité à deux ou trois spectacles du Festival dans les Théâtres du Val-de-Marne. Au cours de ces sorties, les Colporteurs sont amenés à se rencontrer et à se confronter à d'autres habitudes culturelles que celles qu'ils connaissent. Chaque Colporteur développe le réseau auprès de sa famille, de son voisinage, ainsi que dans des lieux de vie sociale et citoyenne. Cette dynamique, ce lien tissé entre les spectateurs, cette circulation des publics créent un temps fort de sociabilité et d'échange. Encouragée par tous, publics, institutions, et directeurs de salle, cette action s'est développée au fil des années ; en 2016 ce sont près de 170 Colporteurs.

La journée des bibliothécaires sur le thème « *le français et lutter contre l'illettrisme en bibliothèque* » en juin 2016 a réuni 80 participants (bibliothèques et associations). Les journées professionnelles sur les enjeux de la lecture pour la petite enfance "Partages de lecture" se sont déroulées sur 4 jours en avril 2016 : rencontres et conférences rassemblant 550 professionnels (crèches, PMI, foyers, accueil de la petite enfance, bibliothèques/médiathèques, éducation, action sociale).

Ateliers numériques pour les parents

Pour accompagner le dispositif ORDIVAL, le Département a décidé de favoriser l'accès à la connaissance et à l'autonomie des parents de collégiens en leur proposant des ateliers d'initiation à l'informatique et au numérique. L'enjeu consiste à faciliter l'accès des parents à l'information et aux outils qui leur sont nécessaires pour suivre, comprendre, orienter la scolarité de leurs enfants et, plus généralement, prendre toute leur place de premiers éducateurs de leurs enfants.

Depuis 2013, le Département coordonne ce dispositif qui s'adresse aujourd'hui aux parents de vingt collèges (dont onze REP) et dont l'animation (convention d'objectifs et de moyens) est confiée à des partenaires proximité : associations d'éducation populaires (AFEV, Parlez Cités, EXPLORADOME), organismes de formation (GRETA), centres socio-éducatif (Kennedy). En 2016, un nouvel atelier a été créé, en partenariat avec l'association Les Jardins numériques et de nouvelles sollicitations sont étudiées.

Les participants qui sont tous les ans invités à donner leur point de vue sur ces ateliers sont en majorité très satisfaits : « j'ai beaucoup appris », « je travaille mieux sur l'ordinateur », « des explications approfondies au rythme des personnes présentes »...

Cette action s'inscrit pleinement dans une démarche de cohésion sociale qui vise à assurer le bien-être des citoyens et l'accès aux besoins essentiels. En effet, ce dispositif participe de la lutte contre la fracture d'usage des outils numériques et, en sus du meilleur suivi de la scolarité des enfants, il permet aux participants de tisser des liens de solidarité, d'entraide et d'être acteurs de leur propre parcours de vie.

Informer et sensibiliser les citoyens aux enjeux sociétaux et territoriaux

Action éducative et citoyenne à l'eau

L'action d'éducation à l'eau conduite en collèges poursuit deux objectifs principaux : le premier est de permettre à la jeune génération de prendre conscience de la présence d'un important patrimoine hydrographique sur son territoire et des enjeux qui y sont liés : à cette fin, des milliers de collégiens (environ 20.000 tous les quatre ans, c'est à dire un collégien sur trois par classe d'âge), bénéficient d'une croisière pédagogique d'une demi-journée. Le second est d'aider des classes inscrites dans des logiques de projet à construire, par un accompagnement personnalisé et à partir d'un travail concret sur l'eau, une approche complexe des enjeux du développement durable.

Ainsi, au cours de l'année scolaire 2015-2016, 4.460 collégiens de 193 classes différentes issues de collèges de 35 communes du département ont bénéficié de l'action éducative et citoyenne à l'eau, dont 29 classes et 653 collégiens par le biais de parcours accompagnés.

L'action s'est articulée autour de quatre grandes activités :

- A l'automne 2015, un parcours Métiers de l'eau construit sur 6 semaines (3 interventions en classe de médiateurs scientifiques et 3 sorties sur le terrain à partir de la visite d'ouvrages de la DSEA et de croisières pédagogiques) a concerné 12 classes, soit 253 élèves. L'exposition sur les métiers de l'eau (24 heures dans la vie de la Seine), dont trois exemplaires itinérants ont été mobilisés tout au long de l'année, a constitué un enrichissement de l'offre pédagogique sur ce thème.
- Au printemps 2016, un parcours Parrainage des cours d'eau du Val-de-Marne. L'équipe des médiateurs scientifiques a accompagné 12 classes (294 collégiens) dans le but d'aborder les enjeux de la gestion d'un cours d'eau en milieu urbain. Chaque classe a bénéficié de 12 séances d'une sortie dédiée (balades au bord de l'eau, croisières, séances de pêche, visites du Laboratoire départemental des Eaux, du Marché de Rungis ou de la Ferme traditionnelle et éducative de Mandres-les-Roses...). En clôture du parcours, les classes ont participé à des rencontres inter-collèges au MAC/VAL pour discuter du résultat de ses enquêtes avec les autres classes. Lors du festival de l'Oh!, ces élèves ont contribué à la réalisation d'une installation sonore Les collégiens racontent les cours d'eau du département.
- Des croisières pédagogiques ouvertes à tous. Durant l'année 2015-2016, 150 autres classes (3.470 élèves) ont été accueillies dans le cadre de croisières de découverte d'une demi-journée encadrées par les associations partenaires Au fil de l'eau et Nature et société.
- Visites à la ferme et Ateliers au jardin. La Ferme traditionnelle et éducative de Mandres-les-Roses a accueilli 14 classes (358 élèves) dans le cadre des visites découvertes d'une demi-journée. 5 autres classes (85 élèves) ont participé aux « ateliers-jardins », en plantant leur propre potager et en observant la croissance de leurs semis au fil de 4 séances espacées d'un mois chacune.

Lutte contre les violences faites aux femmes grande cause départementale

Dans un souci d'épanouissement de tous les êtres humains, le Département agit pour lutter contre les violences faites aux femmes depuis longtemps. En 2010 il a acté un plan d'actions permettant de franchir une étape dans la prévention, l'accueil et la prise en charge des victimes.

En février 2016, le Conseil départemental dans sa séance a adopté un vœu afin que la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes soit une grande cause départementale.

Cela s'est traduit concrètement par des actions publiques pour sensibiliser aux différents aspects des violences faites aux femmes et par un développement du partenariat avec les villes et les associations et l'Etat.

La reconnaissance de cette cause permet d'améliorer la coordination des différents acteurs afin de mieux prévenir et prendre en charge les victimes. Elle engendra aussi un développement d'actions pour protéger les femmes victimes avec par exemple, le financement avec l'état et la Région de 10 téléphones « grave danger ».

Encourager la participation et l'engagement citoyens

Concertation sur la restauration dans les collèges

Lundi 14 mars 2016, le Département a été récompensé aux trophées de la participation et de la concertation organisés par la Gazette des communes suite à sa concertation sur les cantines des collèges du Val-de-Marne. Lancée en 2011, cette concertation, réunissait plus de 2 000 personnes (enseignants, parents, collégiens, agents de collèges) autour d'une série de réunions, ainsi qu'une consultation en ligne.

Elle a donné lieu à la signature d'une charte de la restauration en huit points allant du goût des plats au déroulement de la pause du midi et à des initiatives comme la création d'un groupement d'achat de produits bio et/ou en circuit court. Le but de cette concertation a porté sur les conditions d'un véritable service public de restauration scolaire, sur l'éducation au goût et sur la montée en charge des compétences de l'ensemble des agents départementaux chargés de la restauration.

Les Conseils d'établissement des crèches

Les conseils d'établissement sont des espaces de dialogue au sein de chaque crèche qui rassemblent les parents, les professionnels et les élus départementaux.

L'objectif est d'améliorer le bien-être des enfants, des parents et des équipes, dans une logique de co-éducation.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 54 crèches ont été concernées et 187 parents se sont investis dans cette démarche participative.

Plusieurs champs d'action ont été investis :

- Des échanges sur des thématiques d'ordre organisationnel, de sécurité, budgétaire....
- La création d'outils de communication : des boîtes, questionnaires « à idées », un blog, un journal d'information...
- Des espaces de rencontre : des café-parents, des goûters,
- Des rencontres à thème sur le jeu libre, la diététique, les gestes d'urgence en pédiatrie...
- Des activités culinaires et artistiques : atelier pâtisserie, potager...
- Des activités corporelles : ateliers éveil moteur, expression corporelle, psychomoteur...
- Des activités de découvertes : chasse aux œufs, venue d'un poney, ferme ambulante

7

VERS UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE

VERS UN DEPARTEMENT EXEMPLAIRE

Le Conseil départemental s'efforce d'appliquer, dans son fonctionnement, les principes et valeurs qu'il véhicule au sein de ses politiques publiques sur le territoire val-de-marnais.

Au travers de son projet de service public départemental, il prend des engagements pour apporter aux val-de-marnais des services de haute qualité, accessibles à tous.

Il fait en conséquence évoluer en permanence ses méthodes de travail, la gestion de son patrimoine et sa commande publique afin de les adapter aux exigences du développement durable.

Innover pour un fonctionnement et une gestion éco responsable

« Schéma Directeur Energie »

Dans le cadre de son schéma directeur énergie adopté à l'unanimité fin 2015, le Département a lancé trois grands projets cette année :

- **un diagnostic sociotechnique des usages et perceptions de l'énergie dans les bâtiments.**
Des sociologues vont observer dans des collèges, des crèches, des restaurants administratifs... les comportements quotidiens et interroger les usagers des locaux sur leurs pratiques. Ces échanges serviront à construire un questionnaire destiné à l'ensemble des agents, des élus, diffusé début 2017.
L'objectif est de mieux connaître la relation à l'énergie des agents dans la diversité de leurs métiers, des collégiens... pour identifier les leviers et les freins de mise en œuvre des éco-gestes.
- en complément, le Conseil départemental va améliorer également la connaissance des usages de l'énergie en missionnant un bureau d'études afin de réaliser **un diagnostic instrumenté des divers usages de l'énergie sur un site administratif central (Echat) et un collège (le collège Ronsard à Saint-Maur).**

Il s'agit de mieux appréhender la répartition des consommations de chaleur et surtout d'électricité en fonction des usages (éclairage, informatique, équipements de ventilation, ascenseurs, etc.) qui permettront de connaître les « poids » respectifs des usages et aider à la prise de décision quant aux actions à mener pour réduire les consommations d'énergie. Le bureau d'études devra également faire des propositions d'actions, sans travaux, portant soit sur les réglages des équipements techniques, soit sur un changement de pratique des occupants. L'instrumentation

permettra de mesurer les gains et d'évaluer la pertinence des actions proposées, pour les reproduire sur d'autres sites le cas échéant.

- une mission de diagnostics techniques et énergétiques dans trois collèges a été menée afin d'évaluer la **faisabilité d'un marché avec obligation de résultats d'économie d'énergie**.

Le bureau d'études, issu d'un groupement de commandes coordonné par le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication), va auditer les collèges Brassens à Santeny, La Guinette à Villecresnes et Paul Eluard à Bonneuil afin d'évaluer la performance du bâti et des installations techniques existantes.

Sur cette base, ils feront des propositions de « bouquet de travaux » avec différents niveaux d'investissement et de gains énergétiques.

Si l'intérêt d'un ou plusieurs bouquets est avéré, l'objectif est de lancer un dialogue compétitif pour désigner un titulaire qui assurera la conception et la réalisation de travaux d'économie d'énergie ainsi que l'exploitation des installations, avec une obligation de résultats.

Vers une économie circulaire : les biodéchets de la restauration et le travail sur le plan d'économie circulaire de la Collectivité

Le gaspillage alimentaire a un impact direct sur la consommation de ressources. La lutte contre ce coût inacceptable constitue un des axes majeur de l'engagement en faveur du développement de l'économie circulaire dans l'institution et sur le territoire.

La loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte stipule que « l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales mettent en place avant le 1er septembre 2016 une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion ». Elle prévoit également la généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous d'ici à 2025.

Au niveau départemental, la restauration des collégiens représente un important levier en matière de réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) pour la collectivité : elle constitue en effet le 4ème poste émetteur de la collectivité soit 16 % de ses émissions. 5 millions de repas sont en effet servis annuellement.

La consolidation du modèle de restauration durable se traduit d'ores et déjà par une stratégie d'achat et d'approvisionnement des collèges qui favorise les circuits courts et de proximité, veillant aux modes d'élevage et de production, la diminution des émissions de GES dans la gestion quotidienne et l'équipement en tables de tri de 25 collèges.

Cependant au regard des enjeux et du constat exposé, il est nécessaire que le Département s'engage de manière plus affirmée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et dans la valorisation des déchets, notamment organiques, issus des activités de restauration des collégiens.

Groupement d'intérêt public Maximilien

Le portail des marchés publics franciliens Maximilien (groupement d'intérêt public) constitué autour de 11 membres fondateurs (la Région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers, les Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise, de Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris et l'Agence des Espaces Verts), répond à 5 enjeux :

- Rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises et notamment les TPE/PME en leur proposant des services gratuits,
- Optimiser la chaîne des achats publics,
- Développer les usages numériques au sein des services publics locaux et des entreprises dans le but d'impulser l'e-administration par le biais des marchés publics,
- Réaliser un projet de service public solidaire,
- Promouvoir le développement durable.

Les enjeux et les objectifs en matière de développement durable sont la valorisation des bonnes pratiques par la contribution à la réduction des déchets papiers et la création d'un réseau francilien de la commande publique responsable. Les personnes visées par le projet sont les pouvoirs adjudicateurs, les utilisateurs de l'outil, et les entreprises, avec un point fort pour aider les TPE et PME à accéder à la commande publique.

L'année 2016 a vu la mise en place de l'expérimentation de l'obligation pour les candidats de répondre par voie dématérialisée aux consultations et l'incitation auprès des directions opérationnelles à utiliser lors de la passation des marchés le système Marché Public Simplifié.

Pour rappel, à compter du 1er octobre 2018, la réponse électronique deviendra alors la règle.

Dématérialisation de la chaîne comptable et financière

La dématérialisation de la chaîne comptable concerne la numérisation et l'amélioration de la performance dans l'administration et en particulier de la chaîne budgétaire et comptable. Un calendrier légal prévoit une dématérialisation finances et marchés par étapes à partir de 2015 et jusqu'en 2020.

Les enjeux et les objectifs en matière de développement durable (quantitatifs et/ou qualitatifs) sont la suppression complète ou quasiment complète du papier dans les échanges entre les directions, ce qui représente par an 80 000 factures, 6 millions de pages, et une pile de papier de 400 mètres de haut. La dématérialisation vise aussi à simplifier les procédures tout en les sécurisant davantage.

Dès le 1er janvier 2017, le prochain jalon majeur de la dématérialisation est l'arrivée de Chorus Portail Pro qui permet d'assurer la transmission et le suivi du paiement par les fournisseurs des 100 millions de factures annuelles sur le périmètre de l'Etat, du secteur public local et des établissements publics.

Utilisation de produits à faible impact environnemental dans les restaurants du personnel

Depuis plus de 4 années le Conseil départemental du Val-de-Marne a mis en place des actions concrètes pour améliorer la qualité de l'assiette servie tous les midis aux agents départementaux qui déjeunent au sein des restaurants des personnels.

Cette politique innovante et volontariste répond à plusieurs objectifs : réduire l'impact environnemental des repas, favoriser le tissu local économique et le secteur agro-alimentaire des éleveurs français, introduire des circuits courts pour se rapprocher au plus près des exploitations alimentaires (pommes de terre d'Ile-de-France) et sensibiliser tous les acteurs de la restauration collective aux enjeux durables.

Aujourd'hui on note une très nette augmentation de la part des produits d'origine France ainsi que du bio.

Parallèlement, certains approvisionnements sont issus de commerces de proximité (boulangeries de Créteil et achat de viande d'origine France via un boucher val-de-marnais).

L'objectif à court terme est de maintenir voire d'augmenter l'utilisation des produits à faible impact environnemental ainsi que les approvisionnements de denrées alimentaires de proximité.

Valorisation des déchets organiques des restaurants du personnel

En mai 2014, des directions du Département ont impulsé une démarche volontariste en matière de chasse au gaspillage alimentaire avec la mise en place d'un composteur électromécanique sur le domaine Chérioux et sur le site de Valenton un an plus tard.

L'objectif de cette démarche est pluriel.

Il s'agit principalement de réduire le volume de déchets et donc des taxes à l'enlèvement, de favoriser la qualité agronomique des espaces verts départementaux par épandage du compost (aujourd'hui terreau) et de favoriser l'action éco-citoyenne de l'ensemble des usagers du

restaurant du Domaine et de celui de Valenton avec notamment l'installation sur certains restaurants du « Gachi'pain ».

Le but est aussi de rendre les agents du service Restauration acteurs d'une démarche de développement durable et de les sensibiliser au gâchis alimentaire.

À ce jour, ce sont plus de 28 tonnes de biodéchets valorisées en 9,3 tonnes de compost sur le restaurant Chérioux.

Demain, l'objectif est d'installer un système de valorisation des déchets par méthanisation sur deux autres sites de restauration.

Recommandations environnementales dans les marchés publics

Initié le 16 février 2012 par le Département du Val-de-Marne en partenariat avec l'Agence régionale de l'environnement et des Nouvelles Energies d'Ile-de-France, la démarche s'inscrit dans l'axe 2 « commande publique, leviers de la demande et réalisations exemplaires » du plan d'actions départemental des éco-activités voté le 24 janvier 2011 et réaffirmé en 2014 jusqu'en 2016. L'objectif principal de l'axe 2 est de favoriser la prise en compte et l'expertise des éco-activités dans la commande publique à travers une meilleure articulation de l'offre et de la demande locale et plus particulièrement entre les donneurs d'ordre publics et privés et les TPE/PME du territoire.

L'enjeu de ce travail est de favoriser les échanges en amont des marchés publics avec les TPE éco-innovantes et inciter les agents publics à une meilleure utilisation du levier de la commande publique.

Un recueil des réalisations exemplaires dans le Val-de-Marne a été publié en mettant en avant les acteurs publics et les entreprises qui innovent de par leur pratique notamment en utilisant le partenariat d'innovation.

Cette plaquette illustrative est en cours de diffusion aux 3 établissements publics territoriaux du territoire. Ils s'adressent autant aux acheteurs publics (face 1) qu'aux acteurs économiques du territoire (face 2).

Etre un employeur socialement responsable

Mise en place de nouvelle gouvernance pour l'observatoire de l'égalité

Créé en 2000 sous l'impulsion des femmes élues du Département afin de favoriser l'égalité entre val-de-marnaises et val-de-marnais dans l'ensemble des domaines de compétences du Département, l'observatoire de l'égalité a changé en juin 2016 sa gouvernance. Désormais son comité de pilotage se compose de 14 élus à parité hommes/femmes et représentant toutes les composantes politiques de l'assemblée départementale.

Cette nouvelle gouvernance s'est aussi traduite par la mise en place de deux groupes de travail associant des élus des villes et des représentants d'associations et l'Etat et par la création d'une plateforme participative dédiée à la lutte contre les stéréotypes sexistes.

En 2017, une conférence de l'égalité sera organisée avec l'ensemble des acteurs.

Favoriser le dialogue social

Avec la réforme territoriale induite par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et la création au 1er janvier 2016 de la Métropole du Grand-Paris, le dialogue social est plus que jamais nécessaire pour préserver l'avenir de notre collectivité; sans lui, pas de mobilisation efficace.

Le dialogue social est un moyen privilégié d'instauration d'un respect mutuel entre l'employeur public et les agents. Il constitue l'activité légitime des organisations syndicales leur permettant d'assurer la promotion des intérêts individuels et de les conjuguer avec l'intérêt général sur lequel repose l'organisation des services, ceci pour défendre avec efficacité le service public départemental auquel l'ensemble des partenaires a réaffirmé son attachement.

Cette conception du dialogue social en fait le moyen visant à favoriser la participation active de tous dans les processus d'information réciproque, de proposition et de recherche de solutions concertées.

Former et diffuser la culture développement durable

Promouvoir le droit aux vacances pour tous et la démarche développement durable dans les villages vacances

Le Conseil départemental développe de façon volontariste une action comme porteuse d'égalité par le droit aux vacances et la pratique sportive pour tous. Cette action s'appuie sur un fort partenariat avec l'Education nationale (séjours collégiens) et le développement de partenariats avec les fédérations sportives.

L'année 2015 a vu l'élan de 2014 se poursuivre avec une fréquentation en hausse pour les séjours familiaux et les accueils de groupes.

Les saisons d'hiver et d'été ont ainsi permis de recevoir à nouveau plus de 10 000 val-de-marnais, correspondant à 70 982 journées vacances.

Dans les villages vacances, on enregistre plus de 2 200 réservations par le public du Val-de-Marne (en hausse de 8%) alors que l'accueil des collégiens est en baisse avec 2600 élèves accueillis.

Promouvoir le droit aux vacances pour tous et la démarche développement durable dans les villages vacances : par le biais de la gestion de 2 villages vacances d'une capacité d'accueil totale de 700 lits, le Département participe à la défense du droit aux vacances pour tous.

De plus, le cadre des vacances est mis à profit pour la sensibilisation à l'éco-responsabilité des individus

Eco-responsabilité des « vacanciers » par une sensibilisation au milieu naturel : la sensibilisation au milieu naturel est une action destinée à favoriser la connaissance des spécificités de la biodiversité en milieu naturel. Elle est également un enjeu majeur dans l'appréhension de la gestion de l'eau (exemple : enneigement dans les stations de ski).

Dans le cadre d'un projet éducatif visant la découverte de la montagne, l'initiation au ski alpin, l'apprentissage de la vie en collectivité, nous disposons de 2 850 places pour l'accueil de collégiens du niveau de 5ème; l'ensemble contribuant à une plus grande cohésion dans les classes au retour et portant ses fruits jusqu'à la fin de la scolarité des élèves au collège.

Eco-responsabilité des « vacanciers » par une sensibilisation aux économies d'énergies : la température ambiante proposée dans les lieux de résidence est d'environ 20°C, avec une incitation à mieux se couvrir. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation, à caractère pédagogique. Cette sensibilisation concernant les économies d'énergie et une meilleure efficacité des prestations de maintenance. Celle-ci pourrait être améliorée par les travaux d'économie d'énergie basés sur un diagnostic de performance énergétique établi afin de mesurer l'opportunité de réaliser des travaux de rénovation des locaux (fenêtres, aménagement des combles, etc.) dans le but de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

DES AGENTS FORMES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plusieurs années, une soixantaine d'agents volontaires assistent à 3 journées de formation sur le développement durable couplées à une journée de visites de sites Départementaux. Outre les bases de culture commune, plusieurs directions du Département viennent présenter l'intégration du développement durable au sein de leurs activités

Œuvrer pour l'amélioration continue de l'institution et du service à la population

Plan d'Hygiène Sanitaire dans les collèges

Pour accueillir les membres de la communauté scolaire dans de bonnes conditions et participer à la valorisation professionnelle des agents, le Conseil départemental développe des actions collectives permettant de mettre en place et d'harmoniser des méthodes de nettoyage innovantes. Il propose également des interventions individualisées répondant aux problématiques particulières de chaque établissement.

Le Plan d'Hygiène Sanitaire (PHS) qui en découle, vise à garantir un bon niveau d'entretien pour les sanitaires et l'infirmerie. Il s'inscrit dans une démarche de qualification de l'entretien et en constitue un axe important compte tenu du caractère sensible de ces locaux.

Il se traduit par un cahier des charges précis, il détaille les fréquences, le matériel à utiliser, les produits et les conditions d'usage de ceux-ci.

Après une phase d'expérimentation conduite dans 12 collèges pilotes, cet outil est déployé peu à peu dans les collèges volontaires et sera, à terme, déployé dans l'ensemble des établissements.

Les perspectives sont de proposer prochainement à l'ensemble des collèges un marché public relatif aux produits d'entretien permettant aux collèges adhérents de se fournir en produits mais également en consommables tels que les essuie mains, le papier toilettes, les sacs poubelle, les produits hygiène, la brosse, etc...

Surveillance de la qualité de l'air intérieur

L'obligation de surveillance de l'air intérieur dans les lieux accueillant du public est issue de la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle 2. Aussi, le maître d'ouvrage doit soit effectuer des mesures de qualité de l'air (benzène, formaldéhyde, CO₂) en été et en hiver, à l'intérieur des bâtiments, soit effectuer un autodiagnostic et mettre en place un plan d'actions visant à prévenir la présence de polluants. Quelle que soit la solution retenue, une évaluation des moyens d'aération doit également être réalisée, portant sur les menuiseries et le système de ventilation. Le Conseil départemental du Val-de-Marne a fait le choix d'effectuer des mesures des polluants en régie par le Laboratoire Départemental plutôt qu'un simple autodiagnostic qui ne permet pas de connaître totalement la qualité de l'air.

Les établissements recevant des enfants de moins de six ans (crèches, halte-garderie, écoles maternelles) doivent être contrôlés au plus tard le 1er janvier 2018. Depuis 2014, 39 crèches ont été contrôlées dont 19 en 2016 avec un taux de conformité de 90 %. En parallèle, l'évaluation des moyens d'aération a débuté cette année et se prolongera l'année prochaine. De plus, un travail est engagé avec les crèches pour identifier les éventuelles sources de polluants et les éliminer ou les réduire. L'achat responsable de mobilier et de produits de construction, d'aménagement et d'entretien est ainsi favorisé.

L'objectif est de garantir un air de qualité aux enfants et aux personnels des crèches.

Réalisation d'un guide fonctionnel et technique pour les bâtiments de la petite enfance

Fort d'une longue expérience de construction et de gestion de bâtiments de la petite enfance, et notamment de crèches, le Conseil départemental a souhaité capitaliser et valoriser cette expérience en formalisant, dans un document élaboré en concertation avec tous les acteurs de la petite enfance, les besoins des enfants comme des professionnels concernant le bâtiment, et les réponses architecturales et techniques, multiples, apportées à ces besoins. Sa finalité est la qualité d'accueil indispensable au bien-être quotidien de chacun, adulte comme enfant.

Le Département y intègre également les exigences environnementales et sanitaires, afin de s'inscrire dans une démarche de construction et d'aménagement durables.

Ce guide servira aussi bien aux architectes départementaux qu'aux partenaires extérieurs, architectes, bureaux d'études, pour les projets de construction et de rénovation, ainsi qu'à la direction des Crèches pour optimiser les aménagements de locaux, et à la Direction de la Protection Maternelle et Infantile pour ses missions d'agrément. Il pourra également être diffusé vers l'extérieur afin de partager l'expérience du Département. Le guide a été finalisé en 2016.

Portail GEOVALDEMARNE

Le Département diffuse l'usage de la cartographie et ses outils dans les diverses activités de la collectivité. Il agit également en faveur du partage des données et des pratiques de l'information géographique pour les autres collectivités et partenaires du territoire.

A ce titre une plateforme internet nommée Géo.valdemarne.fr a été créée en 2014 pour servir de site de référence et permettre de centraliser des données, des connaissances, des outils de visualisation ou de téléchargement et les mettre à disposition de ses utilisateurs. La plateforme répond à un besoin local et départemental mais est également référencée au niveau national, cela garantit d'avoir à disposition de façon permanente des informations disponibles, de même qualité et richesse pour tous les acteurs et contributeurs.

La plateforme intègre un volet « partage de connaissances » autour de veille réglementaire ou technique, et dispose d'un espace collaboratif pour récupérer des données ou en mettre à disposition à nos partenaires.

L'année 2016 a permis de faire un bilan d'étape de l'usage de la plateforme qui montre une participation accrue des partenaires du territoire mais aussi des acteurs proches du Val-de-Marne. La fréquentation du site a ainsi presque doublé en 18 mois de mise en service. Parmi les projets à lancer, celui de réaliser avec l'Institut Géographique National (IGN) une orthophotographie haute précision d'hiver est particulièrement attendu, avec une clé de répartition financière partagée entre Département et Etablissement Public Territoriaux (EPT). Il s'agit d'une couverture photographique aérienne qui facilitera la reconnaissance visuelle d'objets pour la création ou la mise à jour des bases, ou permettra des études ciblées, comme le dépôt sauvage par exemple.

Projet d'accueil tourné vers la facilitation du parcours de l'usager et la réduction des déplacements

Mieux accueillir les usagers est un leitmotiv des agents du Département. Un travail de design de service a été donc lancé sur l'immeuble Solidarité, lieu central d'accueil des publics dans les services de la protection de l'enfance, de l'action sociale et de l'action en faveur des personnes âgées et handicapées, ainsi que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Les objectifs sont d'améliorer le service rendu à l'usager, de permettre un accueil plus humain, en proximité et personnalisé et par conséquent d'améliorer la relation à l'usager par un accueil efficace, qualitatif et cohérent.

Ce travail s'est fait sur l'organisation physique des lieux (positionnements, dimensionnement, aspect visuel, dimensions sonores, lumineuses etc...) mais aussi sur l'organisation du service rendu afin de permettre un parcours de l'utilisateur de qualité dans tous les aspects du service (physique, téléphonique, électronique, supports écrits...). Agents et usagers ont réfléchi ensemble aux solutions à apporter.

La collectivité s'investit dans une démarche de modernisation des procédures, initiée en 2013 par le programme de Relation Numérique à l'Usager. Elle s'engage dans le développement des téléprocédures pour les agents départementaux et des téléservices pour la population. Cette dématérialisation permet d'effectuer des démarches de manière simple et rapide, de minimiser la constitution de dossiers papier. Cette amélioration de la qualité du service rendu induit une image de modernité et d'efficacité de l'administration.

Ces nouvelles applications favorisent la réduction du nombre d'éditions de formulaires, de photocopie, d'envoi de courriers et aussi la limitation du nombre de déplacement.

Au cours de l'année 2016, de nouveaux développements viennent s'ajouter aux 11 réalisations précédentes. Ils ont permis de proposer 4 téléservices pour les citoyens, notamment la demande de place en crèche, et une téléprocédure pour les agents. De futurs projets sont déjà identifiés pour les années à venir.

Simplification des démarches : les téléprocédures et téléservices

La collectivité s'investit dans une démarche de modernisation des procédures, initiée en 2013 par le programme de Relation Numérique à l'Usager. Elle s'engage dans le développement des téléprocédures pour les agents départementaux et des téléservices pour la population. Cette dématérialisation permet d'effectuer des démarches de manière simple et rapide, de minimiser la constitution de dossiers papier. Cette amélioration de la qualité du service rendu induit une image de modernité et d'efficacité de l'administration.

Ces nouvelles applications favorisent la réduction du nombre d'éditions de formulaires, de photocopie, d'envoi de courriers et aussi la limitation du nombre de déplacement.

Au cours de l'année 2016, de nouveaux développements viennent s'ajouter aux 11 réalisations précédentes. Ils ont permis de proposer 4 téléservices pour les citoyens, notamment la demande de place en crèche, et une téléprocédure pour les agents. De futurs projets sont déjà identifiés pour les années à venir.



Conseil départemental du Val-de-Marne

